



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Language Policy
Politiques linguistiques

Conférence intergouvernementale

La qualité dans l'intégration linguistique des migrants adultes : valeurs, politiques et pratiques

Strasbourg, 3 - 4 juin 2014

RAPPORT

par Richard Rossner

Rapporteur de la Conférence

Unité des Politiques linguistiques

Division des Politiques éducatives
Service de l'Éducation / DGII

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 2014

www.coe.int/lang-migrants/fr

Table des matières

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.....	5
INTRODUCTION.....	7
1. OUVERTURE OFFICIELLE.....	10
Ulrich Bunjes, Directeur ad intérim, Direction de la Citoyenneté Démocratique et de la Participation, Direction Générale II - Démocratie.....	11
M. l’Ambassadeur Luis Filipe Castro Mendes, Représentant permanent du Portugal auprès du Comité des Ministres, Président du Groupe de rapporteurs sur l’éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l’environnement.....	13
M. le Député Pierre Yves Le Borgn’, membre de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE)	15
Richard Rossner, Rapporteur de la Conférence.....	18
2. LES VALEURS DU CONSEIL DE L’EUROPE : ORIENTATIONS POLITIQUES ET INSTRUMENTS	19
2.1 « Tests d’intégration : aide ou entrave à l’intégration ? »	19
2.2 Guide pour l’élaboration et la mise en œuvre de politiques	22
2.3 Site web du Conseil de l’Europe dédié à l’ILMA.....	23
3. PROJET DE RAPPORT SUR LA 3^e ENQUETE DU CONSEIL DE L’EUROPE : principaux résultats et tendances.....	26
4. RAPPORT SUR LES DISCUSSIONS EN GROUPES et Forum ouvert.....	30
4.1 Exemples de contributions collectées par le rapporteur	30
4.2 Rapport sur les discussions en groupe, et FORUM OUVERT	33
5. PROJETS DESTINES A FACILITER L’INTEGRATION LINGUISTIQUE DES MIGRANTS ADULTES.....	40
5.1 « La langue pour le travail » : un projet du CELV	40
5.2 Répondre aux besoins linguistiques des migrants adultes : le projet <i>fide</i>	41
6. ILMA : UTILISATION DES INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L’EUROPE	42
6.1 Pilotage du Portfolio européen des langues (PEL) pour migrants adultes en Lombardie	42
6.2 La qualité dans l’offre de cours de langue pour l’ILMA : pilotage du Guide de l’auto-évaluation du Conseil de l’Europe en Slovénie.....	44
7. PRESENTATIONS PAR DES REPRESENTANTS DE L’OCDE ET DE LA COMMISSION EUROPEENNE.....	48
7.1 OCDE - Cécile Thoreau	48
7.2 Commission européenne - Eva Schultz	50

8. POLITIQUES DES VILLES VISANT L'INTEGRATION (LINGUISTIQUE) DES MIGRANTS ADULTES.....	53
CONCLUSIONS du Rapporteur, Richard Rossner	58
CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE.....	62
Annexes.....	63
<i>Annexe A</i> : Programme de la Conférence	64
<i>Annexe B</i> : Liste des documents de la Conférence.....	66
<i>Annexe C</i> : Liste des Participants	68

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Fort de 47 Etats membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe est le gardien des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit sur notre continent. Les programmes de coopération intergouvernementale qu'il mène dans les domaines de l'éducation, des langues et de la culture visent à soutenir les Etats membres dans la promotion et la transmission de ces valeurs essentielles communes, qui sont les fondements d'une société tolérante et civilisée, et des éléments indispensables à la stabilité, la croissance économique et la cohésion sociale européennes. Dans l'avant-propos de la récente publication de l'Unité des Politiques linguistiques intitulée « L'intégration linguistique des migrants adultes : d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre », Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, souligne que si l'Europe est aujourd'hui caractérisée par la diversité, le fait de reconnaître l'existence de cette dernière ne suffit pas ; seule l'adoption de politiques favorisant la cohésion sociale permet d'atteindre la justice et l'harmonie sociales. Et les langues jouent un rôle essentiel non seulement dans la construction d'une telle cohésion, mais aussi dans la compréhension interculturelle et dans le respect de la diversité.

L'année 2014 marque le soixantième anniversaire de la Convention culturelle européenne, qui, à l'article 2, encourage l'enseignement et l'apprentissage des langues et des cultures de chacune des parties contractantes par l'ensemble des autres parties en vue de renforcer la communication et d'améliorer la compréhension mutuelle. C'est dans cet esprit que l'Unité des Politiques linguistiques a mené ses programmes linguistiques intergouvernementaux ces dernières décennies, en se fondant sur les principes communs et valeurs partagées susmentionnés. Dans le cadre de l'anniversaire de cette importante Convention, il était donc pertinent que les participants à la 3^e Conférence intergouvernementale, tenue à Strasbourg les 3 et 4 juin 2014, recherchent des moyens de renforcer le soutien aux politiques et pratiques inclusives qui favorisent l'intégration linguistique des migrants adultes et sont axées sur les droits de l'homme.

L'événement avait pour thème « *La qualité dans l'intégration linguistique des migrants adultes : valeurs, politiques et pratiques* », un titre qui reflète l'attention portée par le Conseil de l'Europe à la question de la qualité dans les politiques des Etats membres concernant les conditions linguistiques et l'offre de formations en langue pour migrants adultes, et, parallèlement, à la conformité de ces politiques aux valeurs fondamentales de l'Organisation, en particulier en matière de droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe veille également à ce que ces politiques s'inscrivent dans la perspective de l'inclusion et de la cohésion sociales et du respect de la diversité et de la dignité humaine, sujets de préoccupation constants de l'Organisation.

Cette conférence intergouvernementale sur l'intégration linguistique des migrants adultes (ILMA) se distinguait des deux précédentes, organisées en 2008 et 2010, à trois égards. Tout d'abord, elle visait notamment à attirer l'attention des participants sur les travaux menés par le Conseil de l'Europe depuis 2010, et en particulier sur les ressources proposées sur le nouveau

site consacré à l'ILMA, ainsi que sur un rapport et une recommandation clés concernant l'utilisation et l'impact des tests relatifs à la compétence en langue des migrants, préparés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, mais aussi sur un nouveau guide¹ sur les politiques relatives à l'ILMA mis au point par l'Organisation. Ensuite, les organisateurs avaient prévu une séance au cours de laquelle des représentants d'Etats membres ont fait rapport sur le pilotage de deux des instruments spécialement conçus par le Conseil de l'Europe aux fins de l'ILMA : un nouveau Portfolio européen des langues et un Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formations en langue. Enfin, les participants ont pu assister à une table ronde réunissant des représentants de villes situées dans quatre Etats membres différents, qui ont donné un aperçu des importants travaux effectués au niveau local en vue d'encourager les migrants à participer pleinement à la vie locale et de soutenir leur intégration linguistique.

Sur d'autres plans, le programme de la Conférence s'inscrivait dans la continuité des travaux entamés lors des éditions précédentes. Les participants ont ainsi notamment entendu un rapport sur les résultats de la 3^e enquête internationale concernant les politiques et les pratiques dans le domaine de l'ILMA, à laquelle 36 Etats membres ont répondu. Ils ont également tenu des discussions utiles sur des questions clés lors d'une séance de travaux en petits groupes (dont on trouvera un compte-rendu dans le présent rapport), et assisté à des présentations sur des projets liés à l'ILMA menés par d'autres instances et organisations, notamment l'OCDE et la Commission de l'Union européenne, dont les représentantes ont décrit les travaux dans ce domaine.

Les organisateurs de la Conférence ont été frappés par le fort engagement dont on fait preuve les présentateurs et les participants, par l'intérêt qu'ont suscité les divers instruments et projets présentés, et par le niveau considérable de consensus sur des questions clés, dont plusieurs sont sujettes à controverse. En conclusion, ils ont estimé que la Conférence avait atteint ses objectifs et favorisé la construction d'une communauté de pratiques dans le domaine de l'ILMA – encore plus que lors des événements précédents. Ils espèrent sincèrement que les travaux des participants contribueront, ne serait-ce que modestement, au renforcement de la qualité dans la conception et la mise en œuvre des politiques des Etats membres.

¹ *L'intégration linguistique des migrants adultes : d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre* », 2014. ISBN 978-92-871-7871-8. Conseil de l'Europe / Unité des Politiques linguistiques

¹ *Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à l'intégration linguistiques des migrants adultes*

INTRODUCTION

Objectifs et contexte de la Conférence

Cette 3^e Conférence, intitulée « *La qualité dans l'intégration linguistique des migrants adultes : valeurs, politiques et pratiques* », a été organisée par l'Unité des Politiques linguistiques à Strasbourg les 3 et 4 juin 2014. Le programme, auquel ont été intégrés les présentations PowerPoint des intervenants, est disponible [en ligne](#).

Comme les conférences de 2008 et 2010, l'édition de 2014 se voulait avant tout un forum pour l'échange de vues entre les représentants des Etats membres concernés par la politique linguistique et les aspects pratiques de l'immigration. Elle visait également à recueillir leurs avis sur les ressources mises à disposition par le Conseil de l'Europe, pour faire en sorte que les futurs travaux de l'Organisation répondent aux besoins concrets des Etats membres dans ces domaines. Enfin, elle devait aussi permettre :

- de transmettre des informations sur des projets récents du Conseil de l'Europe (*Unité des Politiques linguistiques, Comité des Ministres et Assemblée parlementaire*) et sur des travaux connexes menés par d'autres organisations (*l'OCDE et la DG Affaires intérieures de la Commission européenne*);
- de proposer un forum afin que les participants puissent travailler en réseau, partager leurs opinions et expériences et discuter de leurs besoins. Ces échanges se sont déroulés lors d'une séance d'ateliers consacrée à des discussions en groupes, et lors d'un débat ouvert en plénière ;
- de présenter les résultats a) de l'enquête menée auprès des Etats membres en 2013 concernant les politiques et les pratiques liées à l'intégration linguistique, et b) de deux activités de pilotage axées sur l'utilisation d'instruments mis au point par l'Unité, à savoir le Portfolio européen des langues pour migrants adultes et le Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formation en langue ;
- d'assister, dans le cadre d'une table ronde, à des présentations sur des initiatives connexes : le projet « La langue pour le travail » du CELV, le projet *fide* en Suisse et d'autres projets de soutien à l'intégration linguistique de migrants adultes mis en œuvre dans quatre villes [Hambourg, Strasbourg, Torre Vedras (Portugal) et Wels (Autriche)].

Autre objectif important du Conseil de l'Europe : prendre connaissance des attentes et des besoins des Etats membres en vue de la définition du futur programme de travail l'Unité en matière d'ILMA. Le Rapporteur a évoqué quelques éléments possibles à cet égard lors de la séance de clôture.

Contexte du projet sur l'« ILMA »

Le projet relatif à l'intégration linguistique des migrants adultes (ILMA) est relativement récent puisqu'il n'a été lancé qu'en 2006, mais l'Unité des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe existe depuis plus de cinquante ans déjà. Jusqu'en 2000, ses projets se sont concentrés exclusivement sur les langues étrangères. Comme expliqué dans la partie 2 de ce rapport, l'Unité mène un certain nombre d'initiatives relevant d'autres domaines de la politique linguistique, tels que les langues de scolarisation et l'éducation plurilingue – deux

projets pionniers au niveau européen. Mais la principale réalisation de l'Unité reste le « *Cadre européen commun de référence pour les langues* » (CECR), un instrument bien connu dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues étrangères. Désormais disponible dans quarante langues, il est utilisé partout dans le monde. Bien qu'il n'ait pas été conçu dans cet objectif, le CECR est de plus en plus employé dans l'enseignement des langues aux migrants, surtout pour évaluer leurs compétences en langue (c'est-à-dire aux fins de tests de langue). Or, comme son nom l'indique, cet instrument est un « cadre » commun, pas un outil normatif, et une utilisation inappropriée peut avoir de graves conséquences.

Etant donné que les matériels nécessaires dans ce domaine ne sont pas forcément disponibles au sein des ministères concernés, au fil des ans, diverses ressources destinées à différentes catégories d'utilisateurs ont été mises au point dans le cadre du projet sur l'ILMA. Elles couvrent la politique linguistique, la formation en langue pour les migrants adultes et l'évaluation des acquis de l'apprentissage et visent à aider tous les Etats membres à répondre aux besoins spécifiques des migrants adultes, pour atteindre les objectifs plus larges de la cohésion sociale et de la pleine participation à la démocratie, conformément aux valeurs partagées du Conseil de l'Europe et en gardant à l'esprit que l'intégration est un processus à double sens.

Aperçu des évolutions depuis 2006

2006-2008 : lancement du projet sur l'ILMA ; après de nombreuses consultations, un certain nombre de documents thématiques et études de cas ont été élaborés, et une première enquête (2007-2008) a été menée auprès des Etats membres, sur la base de l'enquête conduite précédemment par ALTE. En 2008, un séminaire a été organisé pour présenter aux Etats membres ces documents thématiques et études de cas, ainsi que les résultats de la première enquête, et pour examiner de façon plus approfondie leurs besoins dans le domaine de l'ILMA. Cet événement a également été l'occasion d'étudier les principes du Conseil de l'Europe en lien avec les politiques linguistiques dans le domaine de l'ILMA. Les participants ont souligné l'importance de l'assurance qualité dans les programmes de langue ; ils se sont penchés sur des questions clés de l'évaluation des compétences linguistiques et ont émis des idées concernant la mise au point par le Conseil de l'Europe de nouvelles ressources aux fins de l'ILMA.

2008-2010 : conception de nouveaux documents et outils, et conduite d'une 2^e enquête (2009-2010), suivie, cette fois encore, d'une conférence intergouvernementale en 2010. Cet événement, intitulé « *L'intégration linguistique des migrants adultes : démarches pour l'évaluation des stratégies et des pratiques* », avait pour objectif d'examiner des points clés de l'évaluation des stratégies et des pratiques relatives aux questions de langue concernant les migrants qui sont candidats au regroupement familial, à l'obtention d'un titre de séjour permanent ou de la nationalité, ainsi que l'accès de ces personnes au marché du travail. Les participants ont abordé une grande diversité de sujets reflétant leurs préoccupations et ont défini des priorités pour l'élaboration de ressources liées à l'ILMA.

2010-2014 : période de production intense, au cours de laquelle a notamment été mis au point un site dédié à l'ILMA proposant de nombreuses ressources, dont des lignes directrices et des instruments destinés aux apprenants, aux enseignants et aux prestataires de formations

en langue. Une 3^e enquête a été menée, axée sur les évolutions observées depuis 2007, et cette 3^e Conférence (juin 2014) a ensuite été organisée.

Les documents et rapports de l'événement sont disponibles en ligne: www.coe.int/lang-migrants/fr → Evénements.

MARDI 3 JUIN, 2014

1. OUVERTURE OFFICIELLE

Présidence : Philia Thalgott, Unité des Politiques linguistiques

L'ouverture de la Conférence a été marquée par les interventions de trois hauts représentants des instances du Conseil de l'Europe, qui ont exprimé un soutien sans faille aux travaux de l'Organisation sur l'intégration linguistique des migrants adultes, dans l'optique de leur intégration générale. Tous trois ont souligné la place centrale qu'occupent les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe (les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit) dans ces travaux.

Avant de présenter les trois orateurs, Philia Thalgott, coordinatrice du projet sur l'ILMA et organisatrice de la Conférence, a souligné certaines particularités de l'événement :

- Tout d'abord, il se déroulait au lendemain d'élections ayant vu progresser plusieurs groupes politiques qui réduisent les migrants à une unique catégorie de personnes, perçue comme problématique. Or, nous savons tous qu'il y a plusieurs types de migrants, ce que soulignent les travaux de l'Unité des Politiques linguistiques. De plus, au cours des siècles, les migrations ont enrichi toutes les civilisations ;
- La Conférence était particulière aussi parce que, pour la première fois, les délégués de ministères assistant à l'événement étaient issus ni d'un réseau constitué, ni d'un comité intergouvernemental². L'Unité des Politiques linguistiques a donc chaleureusement salué leur présence, qui témoignait d'un intérêt véritable de leur part, et s'est réjouie de ce que la plupart d'entre eux soient directement chargés des questions abordées durant les deux jours de la conférence ;
- Enfin, l'événement était innovant par son concept et sa dynamique, car, cette fois, l'Unité des Politiques linguistique cherchait à donner encore plus la parole aux participants, mais a aussi réuni sur ces deux journées des acteurs clés venus d'horizons divers et agissant à différents niveaux :
 - au niveau politique, des représentants des principaux organes du Conseil de l'Europe, mais aussi de l'OCDE et de la Commission européenne ;
 - au niveau de la mise en œuvre, des personnes ayant participé à des projets et au pilotage d'outils du Conseil de l'Europe ;
 - au niveau local, des représentants de quatre villes européennes, qui ont été chaleureusement accueillis.

Mme Thalgott a souhaité que la conférence permette aux participants de prendre davantage conscience de la richesse des ressources mises au point par le Conseil de l'Europe, d'établir de nouveaux contacts avec des collègues travaillant dans d'autres pays et de s'informer sur les évolutions dans le domaine de l'ILMA.

² Le Comité européen sur les migrations (CDMG), qui a participé à l'organisation des deux premières conférences, a été dissous.

Elle a vivement remercié les membres du Groupe de coordination ILMA³ (voir le programme), qui ont conçu la plupart des ressources désormais disponibles et contribué de façon essentielle à la préparation de la conférence.

Ulrich Bunjes

Directeur ad intérim, Direction de la Citoyenneté Démocratique et de la Participation, Direction Générale II - Démocratie

Il m'est très agréable de vous accueillir, au nom de madame Snežana Samardžić-Marković, directrice générale de la Direction générale Démocratie du Conseil de l'Europe, à cette conférence consacrée à « La qualité dans l'intégration linguistique des migrants adultes: valeurs, politiques et pratiques ».

Celle-ci est particulièrement bienvenue, car les questions relatives à l'intégration des adultes migrants dans les sociétés européennes sont plus que jamais à l'ordre du jour, comme ne manquent pas de nous le rappeler trop d'événements tragiques et inacceptables pour des démocraties.

Cet accent mis sur l'éducation et sur les langues montre bien que ces domaines sont importants pour le Conseil de l'Europe, car ils mettent en jeu les droits de l'homme et le devenir d'une Europe multilingue et multiculturelle. Ce sont aussi des questions politiquement très sensibles qui ont à être abordées dans le respect des appartenances de ces adultes en migration, nouvellement arrivés ou installés dans le pays d'accueil. Cela pour favoriser leur projet de nouvelle vie et pour les accompagner dans la reconfiguration de leurs identités héritées.

Complémentarités des actions en direction des migrants

La Direction générale Démocratie n'est pas la seule impliquée dans ces actions et j'ai grand plaisir à saluer M. Luís Filipe Castro Mendes, Représentant Permanent du Portugal et Président du Groupe de rapporteurs sur l'Éducation, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement (GR-C) pour le Comité de ministres ainsi que M. Pierre-Yves Le Borgn', membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui s'adresseront bientôt à vous.

J'ai aussi plaisir à souligner que d'autres organisations internationales continuent, en convergence avec le Conseil de l'Europe, à se préoccuper des questions relatives à la qualité de de l'intégration linguistique des migrants adultes. Demain nous accueillerons des représentants de l'OCDE et de la Commission européenne.

Instruments pour les politiques linguistiques

Pour sa part, le Conseil de l'Europe a déjà mis à la disposition des Etats membres des instruments comme l'Autobiographie des rencontres interculturelles dont le potentiel doit être évalué pour ces publics en formation.

³ Jean-Claude Beacco, Claire Extramiana, Hans-Jürgen Krumm, Barbara Lazenby Simpson, David Little, Reinhilde Pulinx, Richard Rossner (Rapporteur) et Joseph Sheils qui ont, en outre, tous participé activement à la conférence.

D'autres, plus récents, vous seront présentés au cours de cette Conférence, comme le site dédié Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA dans sa nouvelle configuration) ou le Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à l'intégration linguistique des migrants adultes, qui ambitionne de servir à concilier gestion politique et économique des migrations et offres de formation linguistique.

On y rappelle, entre autres, que le terme migrant représente une catégorie démographique, sociologique ou administrative mais certainement pas une catégorie linguistique.

Tous les migrants ne relèvent pas de ce qui serait une catégorie unique d'apprenants : leurs besoins en matière d'apprentissage sont complexes et diversifiés. Les mesures prises par les pouvoirs publics et les méthodes pédagogiques utilisées dans ces formations doivent prendre en compte cette diversité de besoins et d'attentes.

Qualité en éducation

Cette troisième conférence intergouvernementale, organisée par l'Unité des politiques linguistiques du Service de l'Éducation n'abordera qu'un des multiples aspects de ces questions complexes : celui de la qualité des formations et de l'évaluation en langue organisées pour les personnes migrantes dans les États membres.

Cette question n'est pas secondaire, car seules des formations de qualité assureront l'intégration linguistique effective de ces personnes et garantiront une utilisation efficace des deniers publics.

La qualité en éducation a été spécifiée en 2012 par la Recommandation CM/Rec (2012)13 du Comité des Ministres aux États membres dont elle rappelle l'importance.

Pour les formations destinées aux adultes migrants, cette qualité peut être obtenue si l'on ne traite pas ces personnes comme des élèves, mais comme de futurs concitoyens - ce que bon nombre d'entre eux peuvent aspirer à devenir et deviendront.

Si apprendre une des langues du pays d'accueil facilite bien sûr l'intégration, on n'oublie pas, cependant, que c'est la vie dans cette nouvelle société qui va permettre de créer la compétence de communication nécessaire. Les compétences en langues ne sont pas les seuls pré-requis pour une intégration réussie ; elles en sont plutôt la conséquence.

Éducation de qualité et démocratie

La recherche de la qualité dans les formations pour les adultes migrants comporte, certes et en dernière instance, des dimensions techniques de grande importance dont vous discuterez avec grand profit au cours de cette conférence.

Mais ces dispositions techniques, quelle qu'en soit la pertinence, doivent toujours être évaluées à l'aune de leur contribution au respect de la diversité et à la citoyenneté active. La gestion démocratique de la diversité culturelle et linguistique est une composante essentielle de l'éducation. Et ces formations en langue ont un rôle crucial qui va bien au-delà des nécessaires compétences linguistiques pour l'emploi et la vie sociale et culturelle. Elles contribuent à la cohésion sociale, à en réduire les fractures que les comportements ego- et ethnocentriques ravivent à chaque instant.

Ces programmes s'inscrivent aussi dans une politique plus large de gestion de la diversité. Le Conseil de l'Europe a élaboré un certain nombre d'initiatives destinées à soutenir les autorités publiques dans les Etats membres dans leur quête à mieux répondre aux exigences d'une société multiculturelle. Le réseau « Cités interculturelles » en est un exemple maquant ; il rassemble plus de 50 cités européennes et plusieurs réseaux nationaux, s'attachant à moderniser leurs pratiques politiques et administratives dans l'objectif de bénéficier de « l'avantage diversité » et améliorer l'intégration des migrants en leur sein.

Remarques conclusives

Revenons-en aux langues dans l'éducation, un domaine où le Conseil de l'Europe a une longue histoire, et bien souvent pionnière.

Comme pour toutes ses autres activités, tout ce travail accompli, et que cette Conférence va contribuer à enrichir, n'a de pleine justification que s'il contribue aux objectifs les plus larges du Conseil de l'Europe, à savoir renforcer la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

Plus que jamais ces valeurs communes doivent maintenant être promues et défendues. Et développer une éducation tournée vers la compréhension mutuelle, qu'elle soit verbale ou culturelle, est une des voies majeures pour affronter les défis de demain.

M. l'Ambassadeur Luis Filipe Castro Mendes

**Représentant permanent du Portugal auprès du Comité des Ministres,
Président du Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement**

Je suis très heureux de vous accueillir, au nom du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dans cette « Agora », certes peu grecque classique d'aspect mais symbole de l'importance que notre Organisation attache à la citoyenneté dans nos démocraties. Je me réjouis de constater que cette 3^e Conférence rassemble de nombreux représentants des Etats membres, d'institutions internationales partenaires et de nos villes d'Europe, qui témoigneront de leur action au cours d'une table ronde. Je vous salue toutes et tous bien cordialement.

Cette conférence sur la qualité des formations en langues proposées aux migrants adultes reflète une fois de plus l'importance que le Conseil de l'Europe attache à ce que les personnes issues de groupes vulnérables puissent pleinement s'épanouir et s'intégrer, contribuant ainsi à la cohésion sociale de nos sociétés européennes.

Elle s'inscrit clairement, comme son titre l'indique (des valeurs aux politiques), dans la réflexion sur les droits linguistiques des nouveaux arrivants et les devoirs des sociétés où ils s'installent. Ces préoccupations ne datent pas d'aujourd'hui, puisqu'elles ont conduit, dès 1968, à l'adoption de bon nombre de normes et lignes directrices par le Comité des Ministres, depuis la Résolution sur « l'enseignement des langues aux travailleurs migrants », jusqu'aux recommandations adoptées en 2011 sur « l'interaction entre les migrants et les sociétés d'accueil », et sur « la validation des compétences des migrants », pour ne mentionner que celles-là.

L'Assemblée parlementaire a, pour sa part, mené également un travail important sur ces questions et vient d'adresser récemment au Comité des Ministres une recommandation concernant le rôle des tests de langues dans les processus d'intégration des personnes migrantes. Nous entreprendrons sous peu l'examen de ce texte, en vue d'y apporter une réponse. Vos débats lors de la présente conférence apporteront, je l'espère, un éclairage utile pour cet exercice.

Comme vous le savez, notre Organisation considère que les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit sont les trois valeurs fondamentales qui doivent guider les politiques des Etats membres, en particulier en matière de cohésion sociale et de politique migratoire. Le Conseil de l'Europe a défini l'intégration comme un processus à double sens, fondé sur des droits et des obligations : d'un côté, les personnes migrantes doivent chercher à s'adapter à leur nouvel environnement, chacune et chacun suivant ses stratégies propres, notamment en apprenant la langue du pays d'installation. Mais le pays d'accueil a aussi la responsabilité de faciliter leur insertion dans la société, en particulier via l'accès au marché du travail, en tenant compte de leur identité, ainsi que de combattre toutes les formes de discrimination. Conseil de l'Europe Conférence ILMA, 2014.

L'Unité des politiques linguistiques a réalisé à ce sujet une enquête fort intéressante dont les résultats vous seront présentés lors de cette conférence et qui montre qu'un nombre croissant d'Etats membres adoptent des politiques prévoyant une formation et une évaluation linguistiques des populations migrantes. Le Conseil de l'Europe a élaboré des lignes directrices et des instruments qui visent à aider les Etats membres à mettre en place des politiques cohérentes et efficaces à ce sujet. A cet égard, pour que l'intégration réussisse, il importe que les formations linguistiques proposées tiennent compte des ressources propres à chaque personne migrante, qu'il s'agisse des langues de son répertoire ou son expérience professionnelle, et ne réduisent pas les formations en langue à leurs aspects pratiques et fonctionnels.

Des progrès importants ont été réalisés dans ce sens grâce aux efforts de tous, décideurs et acteurs de terrain. Mais le fait que les adultes migrants aient appris, apprennent ou souhaitent apprendre la ou les langues des sociétés où ils se sont installés semble ne pas suffire. Non pas aux yeux des migrants eux-mêmes, qui ont conscience de l'importance des choix linguistiques qu'ils font pour eux-mêmes et pour leurs enfants, mais pour une fraction de l'opinion publique des pays d'accueil, qui voit dans les migrants une menace pour l'identité nationale. Le résultat des élections européennes dans plusieurs de nos États Membres est malheureusement le témoignage de cette tendance.

A cet égard, je rappellerai les recommandations développées dans le Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel, entériné par le Comité des Ministres en mai 2008, qui propose une gestion de la diversité fondée sur la dignité humaine de chaque individu. Il souligne notamment le rôle primordial de l'enseignement et de l'apprentissage sous toutes ses formes et l'importance des espaces de dialogue interculturel, et souligne que « des politiques d'intégration efficaces sont nécessaires afin que les immigrants puissent participer pleinement à la vie du pays d'accueil ».

Si les formations en langue sont importantes, elles ne sont pas complètes si elles ne promeuvent pas les relations entre les personnes migrantes et le reste des citoyens, en créant

des occasions de rencontre, dans leur proximité, sur leur lieu de travail ou dans leur quartier, mais aussi à l'école ou en d'autres lieux, comme l'hôpital. Espaces où développer la compréhension mutuelle, où faire directement l'expérience de la communication interculturelle, et ainsi combattre l'inanité des idéologies xénophobes ; des lieux où transformer les contacts en rencontres et l'étonnement en curiosité et en désir d'apprendre et de comprendre.

Soyons clairs : les migrants sont essentiels à nos économies ; on le sait, même si parfois certains ne veulent pas l'admettre. Ils sont aussi indispensables à nos sociétés qui, de tous temps, ont été nourries d'apports extérieurs. D'une certaine manière, ce processus s'applique aussi aux langues, qui s'étoffent sans cesse d'emprunts innombrables, au grand dam de certains puristes qui voudraient défendre la langue nationale de toute influence extérieure.

Je sais que c'est dans cet esprit d'ouverture que vous êtes venus à Strasbourg et je suis convaincu qu'en mettant ensemble vos compétences et votre expérience lors de cette conférence, vous contribuerez à faire avancer la question de l'intégration linguistique des migrants dans et pour nos sociétés. Au nom du Conseil de l'Europe et en mon nom propre, aussi bien en tant que Président du GR-C, en représentation de notre Président du Comité des Ministres, que dans ma qualité personnelle d'Ambassadeur du Portugal, pays historiquement tourné depuis longtemps vers la pluralité et la diversité des cultures du monde, je vous remercie très vivement pour votre présence ici.

M. le Député Pierre Yves Le Borgn'

membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Je souhaite avant tout vous dire l'honneur que je ressens à prendre la parole devant vous à l'occasion de cette importante conférence. C'est une intervention devant l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en janvier dernier qui explique ma présence ce matin. J'étais l'un des participants au débat de l'Assemblée sur les rapports de mes collègues Athina Kyriakidou et Tineke Strik relatifs aux migrants et à l'intégration linguistique. Vous étiez, Madame la Présidente, présente dans les tribunes et mon expression sur l'apport des migrants à nos sociétés européennes vous avait touchée. D'un premier échange épistolaire, puis d'une rencontre à Strasbourg est venue cette invitation à ouvrir votre conférence, acceptée bien sûr avec plaisir. Merci du fond du cœur.

Je suis un migrant. Et aussi un député. Avant mon entrée dans la vie parlementaire en 2012, j'ai été en effet pendant plus de 20 ans un Français travaillant à l'étranger, entre les Etats-Unis, le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne. La migration, c'est également l'histoire de ma famille. J'ai une épouse espagnole, rencontrée en Belgique dans un cours du soir de portugais – les langues, déjà ! –, et nous avons deux petits garçons, qui possèdent la nationalité de chacun de leurs deux pays. Je suis né en Bretagne il y a bientôt 50 ans. J'ai eu envie, tôt, de faire l'apprentissage du monde, sans doute parce que les frontières étaient lointaines de Quimper, ma ville, et parce que je soupçonnais, lectures et films aidant, qu'il y avait plus loin que chez moi un ailleurs qu'il serait passionnant de découvrir.

Je rêvais de voyager, juste de voyager, et je n'imaginai pas alors que l'étranger serait finalement ma vie. Je suis parti un matin de septembre 1988, étudiant au Collège d'Europe à

Bruges, et je ne suis revenu qu'en juin 2012, élu député à l'Assemblée nationale par les Français d'Europe centrale. Citoyen français, militant de la cause européenne, je n'allais pas renoncer à mon intérêt pour le débat public en quittant mon pays. Au contraire, être loin de la France par la géographie a renforcé mon attachement à son histoire, à ses valeurs, à son message. La France est un pays de migrants, qui n'aime pas toujours le reconnaître, en période de crise économique – nous y sommes –, en période électorale aussi et nous en sortons. Le résultat funeste des élections européennes, qui place en tête dans mon pays une formation politique xénophobe, est malheureusement là pour le confirmer.

Vivre à l'étranger, connaître la crainte sourde de ne pas m'intégrer comme celle de perdre le lien avec ma propre histoire, m'a conduit à fréquenter tout au long de ces années plusieurs associations idoines. L'une d'entre elles s'appelle Français du Monde. Elle est mon ancre. J'y ai trouvé l'entraide, les conseils, l'amitié, la chaleur humaine dont j'avais besoin. J'ai connu également, par les vertus de la solidarité internationale, d'autres associations de migrants : les Italiens, les Grecs, les Suédois, les Marocains de l'étranger. J'ai siégé durant plusieurs années au Conseil d'Administration de la confédération « Les Européens dans le Monde » et j'en garde le souvenir de réunions passionnées. Tout cela pour dire que si partir est un risque, la vie à l'étranger est aussi une chance pour le migrant, pour le pays qu'il quitte et qu'il ne cessera pourtant d'honorer et d'aimer, et pour le pays qu'il rejoint.

C'est parce que je regarde la migration comme une chance que je suis inquiet de l'émergence ces dernières années d'un discours délibérément hostile aux migrants, présentés comme une charge pour la puissance publique et une menace pour la cohésion sociale. J'avais été consterné par la création dans mon pays, sous la précédente mandature présidentielle, d'un Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale, comme si l'une menaçait l'autre par un lien obligé de cause à effet. Comment peut-on à ce point ignorer et détourner l'histoire des migrations, en France et en Europe, pour en arriver à une telle déraison ? L'instrumentalisation des peurs à des fins politiques me révolte et va à l'encontre des valeurs européennes autour desquelles la construction même du Conseil de l'Europe s'est faite. La xénophobie se combat, elle ne s'entretient pas.

L'immigration n'est pas une charge, une menace, un péril. Je me souviens des bâtiments préfabriqués qui abritaient dans les années 1960 à Quimper les travailleurs maghrébins et leurs familles. Je passais devant sur le chemin de mon école. Ces hommes-là n'étaient pas une menace pour la France. Au contraire, ils ont contribué à son essor et nous leur devons tant. Aujourd'hui, que deviendraient sans les migrants ces secteurs de nos économies où sévit une pénurie de main d'œuvre ? Quel serait, sans les migrants, l'avenir de l'Europe menacée par le vieillissement et le recul démographique ? Qu'advient-il du monde de la création si la rencontre des idées, des arts et de la diversité venait à faire retraite parce que les migrants n'en seraient plus ? Qu'aurait été la France, sans Marie Curie la polonaise, Pablo Picasso l'espagnol, Lino Ventura l'italien ou Mohamed Dib l'algérien ?

Et j'ajoute, avec un peu de malice, que serait-elle sans Manuel Valls, le catalan ?

Mesdames et messieurs, parlons sans tabou : nous vivons dans des économies et sociétés ouvertes, qui ont besoin d'immigration. Se défier d'autrui, lui faire barrage, le rejeter, l'agresser, l'insulter sous couvert d'accent, de langue, de couleur de peau, de culture ou de religion est proprement insupportable. Les choses doivent être dites. Les devoirs et les droits

des migrants doivent être clairement précisés. Il faut vouloir lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi. Il faut, partout, lutter contre la discrimination, s'inspirant du travail conduit par les institutions du Conseil de l'Europe, la Cour Européenne des Droits de l'Homme, bien sûr, mais aussi la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. Surtout, il faut partout engager le travail sur l'intégration linguistique.

C'est le thème de votre conférence et c'est la condition du succès de la migration. Je pense aux défis purement linguistiques, comme la grammaire inaccoutumée ou le vocabulaire inconnu, mais aussi et peut-être plus encore aux comportements, aux attitudes, aux valeurs d'une société communiqués d'une manière latente et insistante par la langue. Il est déjà difficile d'apprendre une langue à l'âge adulte. Cela l'est encore davantage de décoder, de comprendre et d'assimiler la complexité d'une autre culture. Voilà pourquoi, si je soutiens de toutes mes forces l'engagement en faveur de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, je ne peux me rallier à l'idée de tests obligatoires de langues, qui s'apparenteraient pour beaucoup d'esprits étrequés et peu innocents à des examens d'entrée, plus ou moins sévères et nécessairement partiels.

Dans l'histoire de nos sociétés, il s'est toujours trouvé des personnages qui essayaient de distinguer le genre humain entre un « nous » et un « vous ». Avec les nationalismes, la langue est devenue de plus en plus la source dominante de cette séparation et parfois le prétexte à l'inégalité de traitement. Je conçois la langue comme un instrument d'intégration et de progrès, non de ségrégation et de relégation. Plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe se sont dotés d'instituts pour la promotion et l'enseignement de leur langue. Je pense à l'Institut français, à l'Institut Cervantes en Espagne, à l'Institut Goethe en Allemagne, à l'Institut Adam Mickiewicz en Pologne, à l'Institut Camões au Portugal. Je connais également les formidables initiatives locales lancées par nombre de municipalités et d'associations, que votre conférence mettra en valeur au cours de ces deux jours.

La maîtrise de la langue du pays d'accueil efface la barrière linguistique, mais cela ne garantit pas encore le succès. L'intégration se construit souvent non sur une seule génération, mais sur plusieurs. Le rôle émancipateur de l'école m'est cher. L'école ouvre la voie vers l'ouverture d'esprit, la tolérance et la diversité culturelle. Nos maîtres sont des passeurs d'intelligence, notamment pour cette seconde génération. Il faut des moyens et souvent ils manquent pour des zones d'éducation prioritaires. Sans doute faut-il aller aussi vers une forme de soutien positif pour l'accès à l'université et à ce que nous connaissons en France sous l'expression de « grande école ». Il faut en tout état de cause redoubler d'efforts pour créer une situation bénéfique pour la seconde génération et pour la société du pays d'accueil en introduisant un système gagnant-gagnant.

Lassen sie mich zur Klärung dieses Punktes kurz ins Deutsche wechseln. Die Tragik der zweiten Generation lässt sich mit einem berühmten Zitat von Goethe zusammenfassen. In seinem „Faust“ klagt die Titelfigur mit folgenden Worten über die innere Zerrissenheit seines Ichs: „Zwei Seelen wohnen, ach! in meiner Brust“. Wenngleich die Sorgen Fausts nicht mit denen der zweiten Generation von Migranten vergleichbar sind, ist das Zitat dennoch passend. Zu oft sind sie gezwungen, sich zwischen ihren beiden Identitäten zu entscheiden. Entweder, sie adaptieren die Werte und Gepflogenheiten ihrer Eltern oder die gesellschaftlichen Normen ihres Geburtslandes. In einer modernen Gesellschaft, insbesondere in der Vielfalt Europas, muss eine plurale Identität möglich sein. Es sollte kein „entweder – oder“, sondern ein „sowohl – als auch“ herrschen. Um

dies zu ermöglichen, ist es von hoher Relevanz, dass die zweite Generation gleichermaßen die Sprache ihrer Eltern als auch die des Geburtslandes lernen kann

Voilà en effet la question sur laquelle je souhaite achever mon intervention : ne pas perdre ses racines, ne rien ignorer de son histoire, ne jamais rejeter cette part de soi qui vient de loin. J'y pense souvent pour mes petits garçons. J'y ai pensé pour moi-même lorsqu'en janvier dernier, saisi par l'émotion, je me suis exprimé à la tribune de l'Assemblée nationale en faveur de la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. J'avais au cœur, face à l'Hémicycle, le souvenir aimant de mes quatre grands-parents, dont la langue maternelle n'était pas le français, mais le breton. Si je suis là aujourd'hui, c'est aussi pour eux et grâce à eux. Voilà pourquoi j'ai entrepris, au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la rédaction d'un rapport sur les réseaux associatifs et culturels des 47 Etats membres à l'étranger. Je le présenterai l'an prochain.

Tout cela pour vous dire que le thème au centre de vos débats me touche beaucoup. Je les suivrai attentivement. Je vous souhaite de bons travaux. Ayons conscience que ces échanges-là, bien plus que l'on ne le pense, font avancer la réflexion, l'humanisme, le progrès et finalement la paix. C'est pour cela que le Conseil de l'Europe existe, n'est-ce pas ? Merci pour votre invitation et pour votre attention.

Richard Rossner, Rapporteur de la Conférence

Le rapporteur a brièvement passé le programme en revue avec les participants et souligné que la conférence se voulait essentiellement un forum d'échange d'opinions et d'expériences, et de discussions sur les besoins de leur pays, en vue de la définition des priorités pour les futurs travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'ILMA. Il a précisé qu'outre des présentations, la conférence prévoirait des séances de travaux en groupes (relativement petits) pour permettre à chacun des participants d'exprimer ses points de vue, ainsi qu'un forum ouvert au cours duquel les questions soulevées par les participants seraient examinées et commentées par un panel.

Richard Rossner a conclu en souhaitant aux délégués une conférence aussi enrichissante que fructueuse, et en les incitant vivement à profiter de l'occasion qui leur était donnée d'exprimer leurs points de vue et de préoccupation personnels.

2. LES VALEURS DU CONSEIL DE L'EUROPE : ORIENTATIONS POLITIQUES ET INSTRUMENTS

Présidence : Villano Qiriazzi, Chef de la Division des Politiques éducatives

Cette séance était axée sur les trois principales contributions apportées par le Conseil de l'Europe au domaine de l'intégration linguistique des migrants adultes. V. Qiriazzi a attiré l'attention des participants sur l'étendue des travaux que mène le Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et des langues, et ce, depuis soixante ans. De fait, 2014 marque le 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne, qui a constitué le point de départ des travaux de l'Unité des Politiques linguistiques et du Service de l'Éducation. Le programme d'activités relatif à l'éducation, dans lequel les contributions de l'Unité des Politiques linguistiques s'inscrivent de façon cohérente, est essentiellement centré sur différents aspects de la qualité dans l'éducation. Les travaux de l'Unité des Politiques linguistiques, quant à eux, se concentrent depuis de nombreuses années sur l'enseignement/apprentissage des langues étrangères, tel que spécifiquement mentionné dans la Convention culturelle européenne. Ils ont notamment abouti à l'élaboration d'un instrument majeur, le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) et ses outils connexes – un instrument qui, depuis sa publication en 2001, est utilisé dans la plupart des pays d'Europe et ailleurs dans le monde.

Deux autres projets importants liés à l'éducation formelle ont été lancés au cours des dix dernières années. Le premier concerne les langues de scolarisation, et le deuxième, l'éducation plurilingue et interculturelle. Depuis 2006, l'Unité mène également un projet sur l'intégration linguistique des migrants adultes, dans le cadre duquel trois enquêtes et deux conférences ont déjà été organisées.

Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation sont supervisés par un comité de délégués⁴ des ministères de l'Éducation des cinquante Etats signataires de la Convention culturelle européenne (les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et le Belarus, le Kazakhstan et le Saint-Siège).

M. Qiriazzi a rappelé aux participants que les travaux du Conseil de l'Europe sur les questions linguistiques étaient menés à la fois à Strasbourg, par l'Unité des Politiques linguistiques, et à Graz, par le Centre européen pour les langues vivantes (CELV). Ce dernier, institué dans le cadre d'un « Accord partiel élargi », regroupe 32 des 47 Etats membres de l'Organisation et conduit des projets essentiellement destinés aux praticiens et spécialistes de l'éducation aux langues.

2.1 « Tests d'intégration : aide ou entrave à l'intégration ? » Rapport (incluant une Recommandation) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Présentation : Philia Thalgott

Ce [Rapport](#), qui se compose d'une recommandation, d'une résolution et d'un exposé des motifs, a été élaboré par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes

⁴ Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)

déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Rapporteuse : Tineke Strik⁵) et adopté par l'Assemblée en janvier 2014.

Pour expliquer la portée de cet important ensemble de textes politiques, qui sont étroitement liés aux questions abordées dans les projets relatifs à l'ILMA et lors de la Conférence, Ph. Thalgott a tout d'abord expliqué, à l'aide d'un schéma, le fonctionnement des mécanismes décisionnels et de mise en œuvre du Conseil de l'Europe. Elle s'est notamment concentrée sur les liens entre les deux principaux organes de l'Organisation, à savoir :

- l'Assemblée parlementaire (APCE), qui est un *forum de débat sur des questions politiques et sociales*. Parfois décrite comme le moteur du Conseil de l'Europe, elle représente l'opinion publique. Ses membres (qui, contrairement à ceux du Parlement européen, ne sont pas élus) sont issus des 47 parlements nationaux qui les désignent, et ses commissions jouent un rôle important dans l'examen des questions d'actualité. Les Recommandations et Résolutions qu'elle élabore servent de lignes directrices au Comité des Ministres et aux gouvernements nationaux ;

- le Comité des Ministres, qui est l'instance de décision (stratégie, politique et budget). Il est composé des ministres des Affaires étrangères de tous les Etats membres, représentés par leurs représentants permanents à Strasbourg.

Certains extraits de la recommandation sur les tests d'intégration adressée au Comité des Ministres⁶ et de la résolution ont été cités et commentés. L'exposé des motifs étaye la recommandation et décrit dans le détail son contexte et ses fondements ; il contient également quelques exemples.

L'attention des participants a notamment été attirée sur les trois passages de la Résolution suivants :

- « *La connaissance de la langue ou des langues de la société d'accueil peut à l'évidence faciliter la bonne intégration des migrants. C'est en partant de ce constat que les tests d'intégration ont été introduits dans quelques Etats membres, initialement en vue de l'obtention de la nationalité. Adoptés par un nombre croissant d'Etats, ils ne sont plus seulement appliqués à cette fin mais aussi pour l'obtention de titres de séjour, voire comme condition préalable à l'entrée dans le pays, principalement en cas de regroupement familial.* » (Résolution, paragraphe 1)
- « *Le recours à ces tests soulève essentiellement deux préoccupations. La première est de savoir s'ils favorisent l'intégration ou produisent l'effet contraire. La seconde est de savoir s'ils sont employés moins comme une mesure d'intégration que comme un mécanisme de gestion des migrations visant à limiter le nombre de migrants entrant et/ou restant dans le pays concerné.* » (Résolution, paragraphe 3, trois premières phrases)
- « *Les Etats membres du Conseil de l'Europe sont par conséquent invités à réexaminer leur approche des tests d'intégration en évaluant leur efficacité à long terme, en tant*

⁵ T. Strik (Pays-Bas), membre de l'APCE, a effectué une remarquable présentation lors du premier séminaire sur l'ILMA en 2008.

⁶ Le Comité des ministres a examiné la [Recommandation 2034 \(2014\)](#) en septembre 2014 : voir la [Réponse](#) adressée à l'Assemblée parlementaire [www.coe.int/lang-migrants/fr → Catégories → Textes officiels]

qu'outil propre à favoriser des mesures d'intégration efficaces, viables et accessibles. » (Résolution, paragraphe 6).

Le débat sur l'utilisation des tests de langue est une préoccupation majeure pour toutes les parties prenantes de l'ILMA. Comme souligné par l'APCE dans son rapport, certains Etats membres utilisent ouvertement ces tests comme moyen de contrôler l'immigration. Toutefois, le Conseil de l'Europe n'impose aucune politique à ses Etats membres. L'objectif de ce Rapport, et celui de la Conférence (et, en fait, de tous les travaux menés par l'Organisation), est d'attirer l'attention sur certaines questions clés, notamment celles qui ont trait aux valeurs fondamentales communes que défend le Conseil de l'Europe, à savoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

L'attention des participants a été attirée sur certains points majeurs soulevés par Tineke Strik dans l'Exposé des motifs, notamment au paragraphe 10.

- *Il ressort aussi clairement des nombreux rapports et études que j'ai analysés que le «Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer» (CECR) du Conseil de l'Europe est largement employé comme base d'évaluation du niveau «d'intégration» des intéressés. Alors qu'il n'était pas prévu, à l'origine, que le CECR serve d'outil d'évaluation dans ces circonstances, les références explicites aux niveaux de maîtrise de la langue qu'il définit dans les conditions fixées aux migrants montrent clairement une augmentation constante du niveau requis par les Etats membres pour l'obtention de titres de séjour permanent ou de la nationalité. Il est inquiétant de noter que cette tendance au renforcement des exigences pourrait priver de nombreux migrants de la sécurité de résidence.*

En d'autres termes, l'utilisation impropre ou abusive du CECR décrite dans ce passage semble conduire certains Etats membres à faire fi des valeurs fondamentales de l'Organisation, au lieu d'y souscrire.

Un autre passage concerne l'efficacité des tests pour prédire le degré d'intégration :

- *[...] on peut se demander si les tests sont vraiment en mesure de prédire le degré d'intégration. En effet, en règle générale, et selon l'étude INTEC⁷, ils constituent plutôt une barrière qu'une aide à l'intégration.* (Par. 38)

L'impact de mesures telles que les tests visant à mesurer l'intégration est également mis en question :

- *Les informations disponibles étant très limitées, il est difficile de tirer des conclusions sur les effets à long terme des mesures et des tests d'intégration dans les quatre domaines d'intégration identifiés par le Conseil de l'Europe – économique, social, culturel et politique. Les évaluations disponibles sont plutôt à court terme et donnent généralement des résultats mitigés. Elles mettent cependant en avant la nécessité*

⁷ T. Strik, A. Böcker, M. Luiten and R. van Oers, "The INTEC Project: Synthesis Report - Integration and Naturalisation tests: the new way to European Citizenship". A comparative study in nine Member States on the national policies concerning integration and naturalisation tests and their effects on integration." 2010. Centre for Migration Law (CMR). Université Nijmegen, Pays-Bas.

d'une approche flexible et personnalisée pour mieux répondre aux besoins des participants et s'adapter à leurs capacités. (par. 45)

Comme mentionné clairement dans les derniers paragraphes de l'Exposé des motifs, ces mesures peuvent avoir des implications pour les droits fondamentaux des migrants. Il a été souligné qu'à ce jour, la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg - devant laquelle les individus dont les droits ont été bafoués peuvent introduire un recours contre leurs autorités nationales - n'a pas encore été saisie à ce sujet. Toutefois, la Cour de justice de l'Union européenne, qui siège à Luxembourg, examine actuellement l'utilisation qui est faite de tels tests dans certains Etats membres.

Compte tenu de la pertinence et de la portée de ce Rapport, les participants ont été invités à exprimer leurs points de vue sur la question des tests d'intégration pendant les séances de discussions en groupe, et, une fois de retour dans leur pays, de veiller à ce que les points soulevés dans ce document soient portés à la connaissance de leurs collègues concernés par les questions relatives à l'intégration linguistique.

2.2 Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques

Présentation : David Little

Ce nouveau [Guide](#), élaboré conjointement par Jean-Claude Beacco, David Little et Chris Hedges, a été conçu pour répondre aux besoins des décideurs politiques dans les Etats membres (dont la plupart ne sont pas spécialistes des langues) et des praticiens. Il se fonde sur la longue expérience du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation aux langues. Cet instrument est structuré de façon simple, accessible et très pratique. Une vue d'ensemble du contenu a été présenté aux participants.

Le premier chapitre, intitulé « Qu'est-ce que l'intégration linguistique ? », s'articule autour des quatre grandes idées suivantes :

- L'apprentissage de la/des langues de la de la société d'accueil est fondamental pour l'ILMA mais il n'est pas suffisant parce qu'une véritable intégration implique de mettre en place les conditions d'une reconfiguration réussie des répertoires linguistiques des migrants adultes ;
- S'agissant des répertoires linguistiques, nous possédons tous un ensemble de connaissances et aptitudes linguistiques que nous mettons à profit de diverses manières dans les différents domaines de la vie sociale. Pour bon nombre d'entre nous, et notamment les migrants adultes, ce répertoire se compose de plus d'une langue et, par conséquent, repose sur le concept de « compétence plurilingue » ;
- L'intégration linguistique peut prendre différentes formes : elle peut être passive, fonctionnelle ou proactive. Dans le meilleur des cas, elle peut également développer l'identité linguistique des migrants ;
- Au vu de la diversité linguistique des migrants, il n'est pas possible d'établir une formation linguistique unique et standard à leur intention ; leurs besoins, parcours et bagages éducatifs sont trop disparates.

Le deuxième chapitre du Guide explique comment élaborer des formations linguistiques adaptées aux migrants adultes. Après une partie introductive sur le processus général de conception et de mise en œuvre, les auteurs abordent plusieurs questions clés relatives au *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR), aux différents types de besoins linguistiques des migrants adultes et à l'importance des choix méthodologiques et de l'assurance qualité dans les formations en langue.

Quant au dernier chapitre, il porte sur l'évaluation des compétences linguistiques des migrants, en mettant tout particulièrement l'accent sur la question des tests de langues. Il énonce ensuite des principes directeurs pour l'évaluation et propose des alternatives aux tests.

Le Guide s'achève par une liste de recommandations hautement pertinentes sur les principaux aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des formations, sur le bon usage du CECR et sur les tests et les alternatives valables aux tests.

Cet ouvrage constitue une ressource complémentaire très accessible et pertinente pour toutes les personnes concernées par l'ILMA, et en particulier celles qui ne sont pas spécialistes de l'éducation aux langues.

2.3 Site web du Conseil de l'Europe dédié à l'ILMA

www.coe.int/lang-migrants/fr

Présentation : Jean-Claude Beacco

Cette présentation a consisté en une « visite guidée » du site sur l'ILMA récemment conçu par le Conseil de l'Europe. Cet outil, qui propose des ressources aussi nombreuses que variées sur l'ILMA, est facilement accessible et consultable.

The screenshot displays the website for the ILMA project, titled "Conseil de l'Europe" and "Démocratie". The main navigation bar includes links for "Le Conseil en bref", "Droits de l'homme", "Démocratie", "Etat de droit", "Organisation", "47 Pays", "Dossiers", and "Salle de presse". The page content is organized into several sections:

- Introduction:** Discusses the integration of adult migrants and the impact of language acquisition. It lists the main objectives of the site, such as helping member states develop coherent policies and providing a platform for experts.
- Actualités:** A list of recent news items, including the 3rd intergovernmental conference on the quality of language integration in Strasbourg (June 2014) and various reports and studies from 2013 and 2014.
- Accéder au ressources du site:** A section for accessing site resources, with a link to a descriptive page.
- Right-hand navigation menu:** Includes a search bar, a list of keywords (Besoins, Niveaux, Cours, Apprentissage, Intégration, Tests, Compétence, Principes, Langue, Enseignement, Portfolio, Qualité), and a list of categories (Mots clé, Catégories, Evénements).
- Footer/Bottom right:** A vertical menu with links to "Accueil", "Principes directeurs", "Intégration linguistique", "Politiques linguistiques en faveur des migrants adultes", "CECR et Niveaux de compétence", "Formation en langue et évaluation", "Instruments", "Liens", "FAQ", and "Contacts".

Si le *Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques* présente, de façon condensée, des messages et idées clés sur l'ILMA, le site met à disposition des documents d'orientation, des études de fond, des documents travail et rapports relatifs aux conférences précédentes, ainsi que des outils pratiques, afin de permettre aux personnes intéressées de les étudier de façon plus approfondie.

La page d'accueil permet à l'utilisateur d'accéder aux différentes ressources par divers chemins, grâce au menu situé sur la droite :

a) Dans la **partie supérieure**, l'utilisateur se voit proposer plusieurs modes de recherches.

Celles-ci peuvent s'effectuer par :

- « **mots clés** » (avec des exemples illustrés). L'utilisateur trouvera dans cette partie des entrées classées par ordre alphabétique. Chacune fait l'objet d'un petit texte qui définit brièvement le mot clé dans le contexte de l'ILMA et renvoie vers d'autres ressources pertinentes. Cette « mini-encyclopédie » est essentiellement destinée à des non-spécialistes ayant éventuellement des responsabilités en matière de conception et de mise en œuvre de politiques, ainsi qu'à d'autres acteurs intéressés, auxquels elle entend apporter des informations simples et claires.
- « **catégories** » de documents (textes officiels, documents d'orientation, rapports d'enquêtes et instruments) ;
- « **événements** », tels que les conférences précédentes sur l'ILMA. L'utilisateur se voit alors proposer les présentations et documents correspondants.



b) La partie médiane du menu comporte six rubriques (outre la page d'accueil) :

- **Principes directeurs** – Principes clés que le Conseil de l'Europe considère comme fondamentaux pour la mise en œuvre de formations et tests de qualité.
- **Intégration linguistique** – Explication de ce qu'implique l'« intégration linguistique », et présentation de ses liens avec l'intégration et la participation pleine et entière des migrants dans la société d'accueil.
- **Politiques linguistiques en faveur des migrants adultes** – Présentation des principaux aspects à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre de politiques en faveur de l'ILMA.
- **CECR et Niveaux de compétence** – Présentation du CECR et de son rôle potentiel dans l'ILMA.
- **Formation en langue et évaluation** – Bref aperçu de ce qu'implique la conception et la mise en œuvre de formations de qualité à l'intention des migrants adultes, ainsi que l'évaluation de leurs compétences en langues, avec des liens vers de nombreuses ressources.
- **Instruments** – Trois instruments sont présentés dans cette section pour le moment : le Portfolio européen des langues (PEL) pour les migrants adultes, accompagné de son guide et de quelques documents connexes ; le Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formations en langue pour migrants adultes, et un document de réflexion sur l'apprentissage de la langue du pays d'accueil à des fins professionnelles.

c) Le site comporte en outre les trois rubriques suivantes :

- **Liens** – Essentiellement des liens vers les sites web d'organisations traitant de questions relatives à l'intégration, l'éducation aux langues, l'évaluation, etc.
- **FAQ** – Questions fréquemment posées sur l'ILMA, et propositions d'approches pour une réflexion plus approfondie et éclairée.
- **Contacts** – Liste des experts membres du Groupe de coordination ILMA ayant participé à l'élaboration des matériels proposés sur le site web.

Le site web dédié à l'ILMA sert deux objectifs. Le premier est de garantir que les valeurs et principes du Conseil de l'Europe pertinents pour l'ILMA et réaffirmés au fil du temps dans les textes officiels de l'Organisation soient portés à la connaissance d'un public aussi large que possible et pris en compte dans la conception de politiques, et que les aspects fondamentaux fassent l'objet d'un débat public. Le deuxième est de proposer un outil pratique aux personnes qui travaillent aux « avant-postes » de l'ILMA, notamment les chefs de centre de formation et les enseignants, afin de leur permettre d'exploiter les multiples ressources mises au point par le Conseil de l'Europe et de faciliter leurs travaux.

Un hommage a été rendu à la ténacité et aux efforts soutenus de Philia Thalgott, qui, avec l'aide d'une spécialiste informatique et d'un noyau d'experts faisant partie du Groupe de coordination ILMA, a permis au site web de voir le jour, en s'assurant notamment de la cohérence entre les différentes rubriques. Les principaux textes proposés sur le site ont été publiés, parmi d'autres textes, dans un ouvrage intitulé « *L'intégration linguistique des migrants adultes : d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre* » ([ISBN 978-92-871-7871-8](#)).

3. PROJET DE RAPPORT SUR LA 3^e ENQUETE DU CONSEIL DE L'EUROPE : principaux résultats et tendances

Présentation : Reinhilde Pulinx et Claire Extramiana

Présidence : Joseph Sheils

Le Président a ouvert la séance en expliquant les objectifs et la portée des trois enquêtes menées à ce jour par le Conseil de l'Europe, et en remerciant, au nom de l'Organisation, les personnes ayant contribué aux réponses dans les Etats membres participants. L'objectif premier était de suivre les principales évolutions et tendances relatives aux politiques des Etats membres dans ce domaine, c'est-à-dire les exigences liées à la langue (y compris les éventuels tests) et l'offre de formations en langue avant l'entrée dans le pays d'accueil, aux fins de l'obtention d'un permis de séjour et de la nationalité. Les informations collectées ont été analysées en vue de l'élaboration d'une synthèse.

Il existe diverses enquêtes internationales sur l'immigration, menées par différentes organisations telles que l'OCDE et l'UE, mais celles du Conseil de l'Europe sont les seules à être spécifiquement axées sur les politiques liées aux langues. Le taux de participation, relativement élevé, à cette 3^e édition (36 Etats membres sur 47 y ont répondu, et 42 Etats membres ont répondu à au moins une des trois enquêtes) indique que la langue est une question importante qui pose divers défis à ces pays. Le Président a également salué les efforts soutenus de Philia Thalgott, qui a recherché des participants potentiels pour l'enquête, établi des contacts avec eux et collecté leurs réponses. Il a en outre remercié Claire Extramiana, Reinhilde Pulinx (avec Piet van Avermaet) pour avoir mis au point un rapport aussi clair que complet.

Reinhilde Pulinx, Université de Gand : La première section de l'enquête portait sur la législation nationale liée à l'ILMA et ses effets, tandis que la 2^e section s'intéressait aux conditions liées à la langue (cours et tests) s'appliquant aux migrants avant d'arriver dans le pays d'accueil, aux migrants souhaitant obtenir un titre de séjour et aux migrants candidats à la nationalité, respectivement. Les indicateurs utilisés dans l'enquête sont les suivants :

- Tests de langue avant l'arrivée dans le pays
- Programme d'intégration optionnel/obligatoire
- Cours de langue officiels optionnels/obligatoires
- Utilisation des niveaux de compétence du CECR pour la définition des exigences
- Coût des cours pour le migrant
- Sanctions applicables en cas d'absence ou de manque d'assiduité aux cours de langue
- Mesures relatives à la qualité des cours
- Cours optionnels/obligatoires sur la connaissance de la société
- Tests optionnels/obligatoires de langue et de connaissance de la société
- Coût des tests pour le candidat
- Sanctions en cas d'absence au test ou d'échec
- Programme des cours dispensés
- La mise en œuvre des programmes est-elle évaluée ?

Les Etats membres sont plus nombreux à avoir répondu à l'enquête de 2013 qu'aux enquêtes de 2009 et de 2007 (36, contre 31 et 26, respectivement). Parmi eux, 20 ont répondu aux trois enquêtes, ce qui a facilité l'analyse des tendances. Près de la moitié des réponses à l'enquête 2013 a été soumise par les ministères de l'Education ; l'autre moitié émane de diverses autres autorités⁸ (ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, du Travail,...).

Il ressort des réponses à l'enquête 2013 qu'une quantité relativement importante d'Etats membres fait de la langue une condition pour l'obtention d'un permis de séjour (23 sur 36, 13 d'entre eux proposant des formations en langue) et de la nationalité (26 sur 36).

Les résultats de l'enquête 2013 ont ensuite été comparés à ceux de 2009. On note tout d'abord une légère augmentation du nombre d'Etats membres participants qui déclarent poser des exigences linguistiques pour les candidats à un permis de séjour (un Etat supplémentaire) et à la nationalité (deux Etats supplémentaires). Parallèlement, on observe également une augmentation du nombre d'Etats proposant des formations officielles en langue aux migrants (un Etat supplémentaire dans le cas des postulants à un permis de séjour, et quatre dans le cas des postulants à la nationalité). Les différences entre les enquêtes de 2007 et de 2013 sont plus marquées : 17 Etats participants ont déclaré avoir instauré des conditions linguistiques en 2013, alors qu'ils n'étaient que 13 en 2007.

Claire Extramiana, Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la Culture, France : Les sections 3 et 4 du projet de rapport proposent une analyse des évolutions sur les périodes 2009-2013 et 2007-2013. Elles font notamment ressortir les faits suivants :

- i. On distingue trois groupes parmi les 36 Etats membres ayant participé à l'enquête 2013 :
 - ceux qui ne sont pas dotés d'une législation régissant l'une des situations administratives examinées (7 Etats) ;
 - ceux qui font de la langue une condition pour l'obtention d'un permis de séjour OU de la nationalité (9 Etats) ;
 - ceux qui font de la langue une condition pour l'obtention d'un permis de séjour ET de la nationalité.
- ii. Sur les 42 Etats membres ayant répondu à au moins l'une des trois enquêtes depuis 2007, 15 ont instauré des exigences linguistiques pour au moins l'une des trois situations administratives considérées (entrée sur le territoire, séjour ou nationalité) sur cette période de six ans. La plupart des Etats membres posent des exigences linguistiques pour l'obtention à la fois d'un permis de séjour et de la nationalité. Les différences entre les pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est à cet égard, telles que mentionnées dans le rapport 2010, se sont largement estompées – bien que les législations aient évolué de façon considérablement différente selon les pays.
- iii. Les décisions des Etats membres en matière de politiques linguistiques pour les migrants adultes sont influencées par des facteurs tels que la proportion de ressortissants étrangers

⁸ Voir Annexe C du rapport d'enquête 2014

dans l'ensemble de la population, l'ancienneté de l'immigration, le ratio immigration de travail / immigration liée au regroupement familial et la provenance de l'immigration.

Quelques exemples de politiques relativement strictes adoptées dans des pays « interventionnistes » en Europe du Nord ont été présentés :

Etat	Avant l'entrée sur le territoire	Séjour (différents types)	Nationalité
Allemagne	Certificat A1 (2007) Cours de langue gratuits	Test B1 gratuit (2005), cours obligatoires (entre 600 et 900 heures) – en partie payants	Tests B1 (2008) – Pas de test spécifique
Autriche	A1	A2 (2006), Test B1 payant (2011), cours obligatoires – en partie payants	A2 (2006), B1 (2011)
Liechtenstein	Test A1 (2009)	Test A2 payant (2009), cours facultatifs payants	Test B1 payant (2008), cours facultatifs payants
Pays-Bas	Test A1 payant pour le regroupement familial (2006), formation en auto-apprentissage (entre 50 et 300 heures)	Test A2 payant (2010) pour le séjour permanent. Pas de cours proposés	Test A2 (2007) Pas de cours proposés
Royaume-Uni	Système reposant sur des points (2007-2010) Test A1 oral pour les conjoints	Progresser d'un niveau du CECR (2007), Test B1 obligatoire payant (2013), pas de cours proposés	Progresser d'un niveau du CECR (2007), Test B1 obligatoire payant (2013)

Tableau 1 : Niveaux de compétence en langue exigés des migrants adultes dans certains pays d'Europe du Nord.

Ces exemples de politiques peuvent être comparés aux exigences et dispositions adoptées par divers autres pays :

- le Danemark, la Finlande et la Norvège, où les cours sont majoritairement gratuits (au Danemark, cependant, le niveau d'exigences linguistiques imposé pour l'obtention tant d'un titre de séjour que de la nationalité est semblable à celui des Etats cités ci-dessus) ;
- les pays d'Europe du Sud, où le niveau d'exigences linguistiques est généralement moins élevé, et où, dans certains cas, les formations en langue sont également gratuites ;
- la Belgique, la France, la Suisse et le Luxembourg, où le niveau de compétences en langue requis pour l'obtention d'un titre de séjour est moins élevé que dans les pays du tableau 1, même si le niveau exigé pour la nationalité a tendance à augmenter, au moins pour ce qui de la communication orale ;
- certains pays d'Europe de l'Est, tels que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la République tchèque, qui instaurent progressivement des conditions linguistiques, mais à niveau moins élevé que les pays du tableau 1 pour le moment.
- Les Etats baltes, où les exigences sont élevées, et, pour certaines professions, similaires à celles instaurées dans les Etats du tableau 1.

Pour résumer, pendant la période couverte par les trois enquêtes successives, on a observé une tendance croissante à l'instauration de conditions plus fermes et strictes quant aux compétences des migrants dans la langue du pays d'accueil, parallèlement à une réduction de l'offre de formations en langue gratuites dans plusieurs pays, et à une augmentation de la

nécessité, pour les migrants, de s'acquitter de droits d'inscription aux tests de langue attestant de leur niveau de compétence. Par ailleurs, les différences entre les politiques en vigueur dans les diverses régions d'Europe ne sont plus aussi nettes qu'en 2007-2008.

Les participants ont été informés que le projet de rapport serait finalisé et consolidé à l'automne, et les Etats membres participants ont été invités à vérifier les données qui les concernent et à transmettre au Secrétariat toute proposition de modification avant la mi-juillet.

4. RAPPORT SUR LES DISCUSSIONS EN GROUPES et Forum ouvert

Les participants ont été répartis en trois groupes afin de discuter des résultats de l'Enquête et de débattre des deux séries de questions ci-dessous, en lien avec les ressources mises au point par le Conseil de l'Europe :

- 1a) De quelles ressources linguistiques les participants doivent-ils disposer pour fonctionner dans une nouvelle société ?*
- 1b) Pourquoi les niveaux du CECR requis pour la résidence et/ou pour la nationalité varient-ils d'un Etat à l'autre ?*
- 2a) Les tests de langue favorisent-ils ou entravent-ils le processus d'intégration ?*
- 2b) Quelles sont les alternatives aux tests de langue ?*

Cette organisation du travail a permis aux participants de mener une réflexion sur ces importantes questions en mettant en rapport les présentations effectuées dans la matinée avec leurs contextes nationaux. Chacune des discussions a été dirigée par un membre du Groupe de coordination ILMA, avec l'aide d'un participant ayant accepté d'être le rapporteur. Cette personne était chargée de faire rapport sur les discussions de son groupe lors d'une réunion plénière organisée le deuxième jour, dans le cadre d'une séance de « Forum ouvert » au cours de laquelle les participants ont pu poser des questions complémentaires.

Groupe 1 – *Modératrice* : Reinhilde Pulinx; *Rapporteur*: Peter Novak (République tchèque)

Groupe 2 – *Modérateur* : Hans Jürgen Krumm; *Rapporteuse*: Maria Luisa Gonçalves (Portugal)

Groupe 3 – *Modératrice* : Claire Extramiana; *Rapporteuse*: Anne Leurs (Luxembourg)

La présente section est divisée en deux parties :

- la partie 4.1 présente des exemples de contributions apportées dans les trois groupes pendant les discussions ;
- la partie 4.2 reprend les 4 questions et expose les commentaires du rapporteur de chaque groupe et ceux des participants.

Elle vise à apporter deux perspectives complémentaires sur les débats très riches tenus pendant ces deux jours.

4.1 Exemples de contributions collectées par le rapporteur

Le Rapporteur général de la Conférence s'est brièvement rendu dans chacun des groupes, où les participants ont tenu des débats animés ; il a collecté les échantillons de contributions présentés ci-dessous.

Groupe 1 - Modératrice : Reinhilde Pulinx

Les participants ont longuement discuté des besoins linguistiques et communicationnels concrets des migrants par rapport aux niveaux de compétences obligatoires fixés dans les législations nationales. Les membres du groupe ont soulevé les points et questions suivants :

- Il est très important de permettre à chaque migrant adulte d'expliquer ses besoins communicationnels concrets dans la vie quotidienne ;
- En dehors des formations officielles, quelles sont les opportunités informelles existantes pour le développement des compétences communicationnelles des migrants qui occupent des emplois peu qualifiés, et qui, pour certains, séjournent dans le pays depuis plusieurs années ?
- Des opportunités d'apprentissage informel de la langue sont également nécessaires pour les migrants souhaitant s'inscrire à des formations pour adultes ou à l'université.

La modératrice a ensuite demandé comment était prise la décision d'élever le niveau de compétence requis, comme illustré par les réponses à l'enquête. Les réponses sont variées en fonction des Etats. Dans certains contextes, le ministère de l'Education n'est pas intervenu dans cette décision, d'ordre essentiellement politique ; dans l'un des pays, des experts ont été consultés. Un autre pays a déclaré que ces préoccupations concernaient surtout les exigences linguistiques liées à l'emploi.

S'en est suivi une discussion sur les raisons pour lesquelles certains niveaux du CECR sont utilisés comme référentiels pour les compétences en langues des migrants. Les participants ont notamment émis les observations suivantes :

- il est nécessaire de distinguer les différents besoins communicationnels de chaque migrant et de se concentrer tout particulièrement sur la langue orale, comme suggéré par la politique de plusieurs Etats membres citée dans le rapport de l'enquête, plutôt que d'adopter une approche « universelle » des niveaux, c'est-à-dire de sélectionner un niveau du CECR et de l'appliquer à tous les migrants adultes originaires de pays tiers, quels que soient leur situation ou les exigences probables ;
- l'adoption d'un niveau d'exigence linguistique relativement élevé et uniforme semble souvent être un moyen politique de rassurer l'électorat sur le fait que l'immigration est contrôlée et que les migrants acceptés sur le territoire sont des personnes hautement qualifiées. Cependant, la plupart des emplois que les migrants parviennent concrètement à obtenir pour survivre ne nécessitent pas un niveau de compétence en langue très élevé.

Groupe 2 - Modérateur : Hans Jürgen Krumm

Lors de la visite du rapporteur, la discussion portait sur le recours aux tests de langue et la justification de cette pratique. Les participants ont notamment émis les observations suivantes :

- De nombreux pays utilisent les tests à des fins politiques, comme un mécanisme de régulation, alors qu'en fait, souvent, les migrants nécessitent et souhaitent une preuve de leurs aptitudes linguistiques pour trouver un emploi, ou pour d'autres raisons.
- La préparation des tests et les sessions d'examens sont stressantes pour les migrants, qui subissent déjà diverses pressions par ailleurs. Ceci risque d'avoir un impact négatif sur leur bien-être et sur leurs résultats aux tests.
- La qualité des tests est fondamentale, mais, si bons ceux-ci soient-ils, ils ne permettent pas de prédire le degré d'intégration des migrants dans la société d'accueil.

- Il peut être utile de posséder des qualifications officielles en langue, mais les tests devraient être facultatifs, pas obligatoires.
- Il y a une différence nette entre l'utilisation des tests à des fins de diagnostic, c'est-à-dire pour déterminer, dans l'intérêt du candidat, le niveau de compétence qu'il a atteint, et l'utilisation de ces tests à des fins d'exclusion.
- L'adéquation des tests de langue pour migrants conçus par les grands organismes de certification, tels que *Cambridge Assessment* ou le *Goethe Institut*, est discutable. Ces tests reposent en effet sur une vision standardisée des compétences, alors qu'en fait, les migrants ont souvent des besoins en langue qui vont au-delà des descripteurs des différents niveaux du CECR, par rapport auxquels les tests sont calibrés.

Cette partie de la discussion a été résumée par David Little, qui a noté que les niveaux de compétence du CECR, en particulier tels que reflétés dans les tests, pouvaient être utilisés de manières radicalement différentes, comme un moyen soit de soutenir l'acquisition de compétences en langues chez les migrants, soit de sélectionner les personnes autorisées à entrer sur le territoire d'un État membre, d'y séjourner ou d'en demander la nationalité, par exemple. On constate ainsi des perceptions diamétralement opposées du rôle et de l'utilité des niveaux du CECR, qui n'ont pas été conçus comme des mécanismes de contrôle, mais comme des indicateurs pour l'établissement de profils de compétences.

Groupe 3 - Modératrice : Claire Extramiana

S'agissant de l'utilisation des niveaux du CECR dans les mesures prises en faveur des migrants adultes, le Rapporteur a noté les commentaires suivants :

- les migrants adultes présentent des besoins divers, aussi les approches uniformes des niveaux de compétence ne sont-elles pas appropriées. Il n'est ni pertinent, ni juste d'exiger un niveau standard de compétence en compréhension de l'écrit et en production écrite lorsque les migrants ont un faible niveau de littératie, par exemple.
- le fait d'autoriser une *lingua franca*, essentiellement pour une minorité privilégiée (l'anglais au Danemark, par exemple), ne protège pas nécessairement les migrants adultes contre la marginalisation. En outre, cela risque d'entraîner une dévalorisation des langues nationales.
- Certains migrants ne souhaitent pas forcément s'intégrer ou apprendre la langue du pays d'accueil.
- Les niveaux du CECR sont interprétés différemment selon les États membres, en fonction de leur situation économique.
- Certains États membres exigent des migrants qu'ils atteignent le niveau B2, alors que leurs ressortissants ne peuvent pas tous justifier d'un tel niveau eux-mêmes, en particulier en compréhension de l'écrit et en production écrite.
- Les niveaux du CECR sont un prétexte : le Cadre lui-même recommande de définir des *profils* de compétences, plutôt que des *niveaux* de compétences.

S'agissant des tests et certifications, les participants ont effectué les commentaires suivants :

- les tests qui permettent d'obtenir des certifications présentent certains avantages pour la vie professionnelle, en particulier si les migrants doivent pouvoir attester de leur compétence en langue mais n'ont pas le temps de suivre des formations.
- Il est important de tenir compte de la diversité intrinsèque des besoins des migrants dans le contexte de l'intégration, ainsi que de leur situation concrète. Ainsi, certaines difficultés les empêchent souvent de suivre les formations jusqu'à leur terme, mais ils ont parfois besoin de passer des tests de langue pour pouvoir participer à d'autres types de formation. Dans ce contexte, les tests sont plutôt des facteurs adjuvants, ils ne font pas office de mécanismes de régulation.
- Les tests peuvent favoriser l'intégration s'ils débouchent sur d'autres opportunités éducatives pour les migrants.

4.2 Rapport sur les discussions en groupe, et FORUM OUVERT

Présidence : David Little

Cette séance avait pour objectif de transmettre à l'ensemble des participants les commentaires recueillis par les trois rapporteurs de groupe lors des discussions tenues la veille. Il avait été demandé à chacun d'entre eux de traiter les questions l'une après l'autre. Les participants, quant à eux, avaient été invités à exprimer leur point de vue et à aborder tout autre sujet d'intérêt commun et lié au thème principal de la Conférence. En fait, la plupart des questions traitées lors du Forum ouvert avaient déjà été examinées par les groupes.

Les paragraphes ci-dessous sont organisés de la manière suivante : a) rapport du rapporteur de groupe ; b) Commentaires du président ; c) commentaires des participants.

Question 1a : De quelles ressources linguistiques les participants doivent-ils disposer pour fonctionner dans une nouvelle société ?

a) Rapport des rapporteurs de groupe

Petr Novak (République tchèque), rapporteur de la discussion tenue dans le groupe 1 :

La discussion a porté à la fois sur la question 1a et sur la question 1b (les différents niveaux du CECR exigés par les Etats membres). Les participants ont notamment formulé les observations suivantes :

- bon nombre de migrants adultes sont très vulnérables ; un soin très particulier doit donc être porté à l'organisation des formations en langue qui leur sont destinées, et un soutien supplémentaire peut s'avérer nécessaire.
- Les compétences en langue ne représentent qu'une partie des aptitudes que doivent posséder les migrants ; elles pourraient et devraient être associées à l'acquisition d'autres aptitudes, telles que les stratégies d'apprentissage et de communication.
- Il est nécessaire de proposer des formations sur mesure afin de répondre aux divers besoins en apprentissage des migrants adultes ; celles-ci devraient tenir compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques.

- La formation d'enseignants de langue est une priorité ; elle doit notamment permettre de renforcer leurs connaissances en matière de méthodologie.

Maria Luisa Gonçalves (Portugal), rapporteure de la discussion tenue dans le groupe 2 :

Si l'on résume les diverses opinions exprimées par le groupe, il ressort de la discussion que l'attitude des migrants concernant le niveau de compétence exigé dans la langue de la société d'accueil varie considérablement selon qu'il est obligatoire d'atteindre un certain niveau de compétence, ou que les priorités en matière d'apprentissage de la langue dépendent des besoins et des souhaits de chaque migrant. D'une manière générale, le niveau de compétence devrait refléter les besoins personnels et professionnels des migrants adultes. Certains membres du groupe ont souligné que si des ressources linguistiques sont nécessaires, elles ne sont absolument pas suffisantes pour garantir l'intégration, étant donné que la dimension sociale est tout aussi importante. Par conséquent, il est indispensable d'évaluer les besoins linguistiques et communicationnels de chaque migrant, car un migrant qui souhaiterait intégrer le corps médical dans le pays d'accueil aura besoin de ressources et d'aptitudes différentes d'un migrant dont la préoccupation première est de trouver ses marques dans un nouvel environnement, par exemple.

Anne Leurs (Luxembourg), rapporteure de la discussion tenue dans le groupe 3 :

Les discussions tenues dans le groupe 3 étaient similaires en bien des points à celles du groupe précédent. En effet, les participants ont également souligné la distinction entre, d'une part, les besoins linguistiques fondamentaux et généraux des migrants dans le cadre de leur intégration progressive, telles que l'utilisation quotidienne de la langue et des aptitudes linguistiques nécessaires pour l'accès aux services de base et au marché du travail, et, d'autre part, les besoins linguistiques particuliers des migrants, qui varient en fonction de leur bagage éducatif, de leurs compétences professionnelles et de leur situation sociale personnelle – autant de facteurs qui influent également sur la relative facilité ou la difficulté à apprendre une langue. Par ailleurs, les membres du groupe se sont accordés à dire que les formations n'étaient pas suffisantes : les opportunités d'utilisation de la langue du pays d'accueil lors de rencontres sociales en tous genres peuvent également jouer un rôle clé dans l'acquisition d'une nouvelle langue. Le fait que les individus concernés travaillent est un facteur déterminant à cet égard étant donné que cela augmente leurs possibilités d'utiliser la langue lors de rencontres quotidiennes et d'établir des relations avec les membres de la communauté hôte. Enfin, les participants ont également abordé la question de l'éventuelle utilité d'une langue « dominante » commune (l'anglais, par exemple) pour surmonter certaines difficultés de communication, mais de nombreux membres du groupe étaient d'avis qu'il était essentiel d'avoir des compétences dans la langue de la communauté hôte pour s'intégrer.

b) Commentaires des participants sur la question 1a :

- Il faut rappeler que l'apprentissage des langues s'effectue tout au long de la vie.
- On peut établir une distinction entre l'acquisition de compétences en langues à des fins d'interaction sociale, d'une part, et à des fins professionnelles, d'autre part. S'agissant des premières, il existe de nombreuses options et plates-formes pour encourager l'interaction sociale entre les migrants et les membres de la société d'accueil. Dans le

cas des compétences à des fins professionnelles, une approche plus spécialisée et personnalisée (« sur mesure ») est nécessaire.

- Les employeurs jouent un rôle clé en aidant les migrants à acquérir les compétences en langue requises pour un domaine professionnel donné.

Ainsi, ils ne devraient avoir d'exigences « injustes » envers eux, car les migrants ont besoin de temps pour développer leurs compétences dans la langue du pays d'accueil. En outre, leurs compétences dans d'autres langues devraient également être prises en compte. Ce qui importe, pour l'employeur, est de savoir si le/la migrant(e) est capable d'accomplir la tâche pour laquelle il/elle a été embauché(e).

- L'autonomie et les besoins individuels sont des questions essentielles. Aucune formation standard ne saurait répondre à la diversité des besoins d'un groupe d'adultes migrants. L'on ne dispose tout simplement pas des ressources nécessaires pour ce faire. Par conséquent, il est fondamental d'apprendre aux migrants « à apprendre » et à obtenir les meilleurs résultats possibles par le biais de l'apprentissage indépendant (ou « en autonomie ») ; il faut que les enseignants trouvent des moyens de transmettre ce type de compétences.
- La question de l'analyse des besoins est complexe, en particulier dans le cas des apprenants possédant des compétences limitées en littératie. Des descripteurs de compétences inférieures au niveau A1 sont nécessaires. Il faut également essayer de comprendre les défis auxquels sont confrontés ces apprenants.
- Il convient d'établir une distinction entre les besoins liés à l'intégration, d'une part, et les besoins « utilitaires », d'autre part. Parmi ces derniers figurent notamment la réussite aux tests nécessaires et le fait d'atteindre le niveau de compétence requis. L'importance de ces besoins et objectifs utilitaires ne doit pas être sous-estimée.

c) Commentaire du Président concernant l'intervention sur l'autonomie des apprenants et l'apprentissage indépendant : la version originale du PEL spécifiquement conçu à l'intention des migrants adultes⁹ s'est avérée un outil efficace et moyen de soutien en Irlande. Il a en effet permis à des groupes de migrants présentant des besoins divers de travailler ensemble sur certains domaines d'intérêt commun, et individuellement sur l'acquisition de ressources linguistiques visant à répondre à leurs besoins spécifiques (sur le plan lexical, par exemple). En outre, des initiatives ont été prises pour veiller à ce que des personnes appartenant à la communauté d'accueil viennent parler aux apprenants afin que ceux-ci fassent l'expérience directe d'une telle interaction et puissent en apprendre davantage sur la vie en Irlande.

Autre point à considérer par rapport à la question 1a) : dans quelle mesure est-il nécessaire d'apprendre la langue de la société d'accueil s'il est possible d'assurer un degré minimum d'intégration en faisant intervenir dans la communauté un locuteur de la première langue des migrants afin de faciliter certains aspects essentiels de l'intégration ? Le problème est qu'il reste un risque de discrimination fondée sur la langue, et de dépendance à ce type d'aide, qui n'est pas toujours disponible.

⁹ Voir, par exemple : [Répondre aux besoins linguistiques des réfugiés adultes en Irlande : une approche alternative de la pédagogie et de l'évaluation](#), David Little, 2009 (www.coe.int/lang-migrants → Catégories)

Question 1b : Pourquoi les niveaux du CECR requis pour la résidence et/ou pour la nationalité varient-ils d'un Etat à l'autre ?

a) Rapports des rapporteurs de groupe

Rapport sur la discussion tenue dans le groupe 1 : La décision relative au niveau du CECR requis par un État donné est d'ordre politique, mais elle devrait être prise en consultation avec des experts du domaine. Toutefois, les besoins concrets des individus varient considérablement – nous l'avons vu. Parfois, les migrants « se débrouillent » dans la société d'accueil sans en apprendre la langue, et perdent alors leur motivation à cet égard, ce qui entraîne les risques mentionnés précédemment. Les participants ont également cité l'exemple de l'Autriche, où deux options sont proposées aux migrants pour l'obtention de la nationalité : une procédure lente, et une procédure rapide. Cette dernière suppose l'acquisition d'un niveau de compétence plus élevé sur une période plus courte, et peut être plus motivante pour certains migrants.

Rapport sur la discussion tenue dans le groupe 2 : Les participants ont donné de nombreux exemples de la diversité des exigences fixées dans les Etats représentés au sein du groupe. Ainsi, la Suède n'impose aucun niveau de compétence spécifique en suédois, tandis que l'Allemagne exige un niveau relativement élevé en allemand. Ils ont tenté d'expliquer les différences entre les approches adoptées par les pays et en sont arrivés à la conclusion que les décisions sont souvent prises à partir d'une mauvaise interprétation du CECR et des implications des niveaux décrits dans ses échelles, et en se penchant « par-dessus l'épaule des Etats voisins » pour voir quelle est l'attitude adoptée en la matière. En résumé, le groupe était d'avis que ces décisions se fondent généralement davantage sur des priorités politiques que sur des considérations techniques ou pratiques.

Rapport sur la discussion tenue dans le groupe 3 : Cette question est moins axée sur les besoins des migrants adultes que sur les exigences et attentes de la société d'accueil, qui varient considérablement en fonction de l'histoire nationale, de l'expérience de chaque pays en matière de migration, de l'interprétation du CECR et de ses échelles, et de l'attitude envers ces instruments. Les participants ont tenu une discussion animée sur le niveau de compétences en langue réellement nécessaire aux fins de l'intégration. Ils ont fini par s'entendre sur le fait qu'il était plus utile de penser en termes de *profils* de compétences en langue plutôt que de *niveaux* de compétences donnés.

b) Commentaires des participants :

- Claire Extramiana, co-auteur du rapport sur l'enquête menée dans les Etats membres : il convient de souligner que certains pays, tels que la Norvège ou le Danemark, exigent des niveaux de compétence relativement bas mais proposent des formations permettant aux migrants d'atteindre des niveaux plus élevés. Par conséquent, les décisions sont généralement prises en fonction de ce que les différents pays estiment être leurs besoins spécifiques.
- Parmi les préoccupations politiques figure notamment la gestion des migrations, voire, à plus long terme, la réduction du nombre de migrants.

- Les décisions sont essentiellement d'ordre politique, mais en France, par exemple, l'on veille parallèlement à ce que les formations proposées soient de qualité et que les personnes chargées de les dispenser soient aussi compétentes que possible, afin de répondre efficacement aux besoins tant des migrants que de la communauté d'accueil.

c) Commentaires du Président :

Il est difficile d'accorder une valeur absolue aux niveaux du CECR, quels qu'ils soient. Ceux-ci doivent être définis dans un contexte d'utilisation de la langue, ce qui renvoie à l'idée de *profils* plutôt que de niveaux – l'un des principaux messages véhiculés par le CECR. A cet égard, il est important que nous, en tant que professionnels des langues, attirions l'attention des autorités pertinentes sur le fait que le niveau A2 est un niveau de compétence largement acceptable pour de nombreux objectifs étant donné qu'il signifie que l'utilisateur de la langue (le migrant, en l'occurrence) possède les compétences en communication nécessaires pour le domaine social ainsi que pour de nombreux domaines pratiques de la vie quotidienne. Les niveaux A1, A2, B1, B2, C1 et C2 sont souvent perçus comme des points équidistants sur une échelle de compétence linéaire. Mais ils ne sont pas équidistants. Cette vision simplifiée peut toutefois conduire certains décideurs à penser qu'il est possible d'atteindre un niveau de compétence plus élevé que ce que permettent actuellement les systèmes éducatifs – ou les formations destinées aux migrants.

- Jean Claude Beacco, membre du Groupe de coordination ILMA, soutient pleinement ces propos : les écarts entre les différents niveaux du CECR ne sont pas égaux, mais exponentiels. Il a rappelé que pour définir un niveau donné, *tous* les descripteurs devaient être pris en compte, pas seulement quelques-uns. La maîtrise d'un niveau donné se traduit par une capacité constante à utiliser les compétences linguistiques correspondantes. Par conséquent, pour pouvoir dire qu'un(e) apprenant(e) a atteint le niveau A2, il faut qu'il/elle ait obtenu un score de 100 % au test. Autrement, le niveau en question n'est que partiellement atteint.

Question 2a : Les tests de langue favorisent-ils ou entravent-ils le processus d'intégration ?

a) Rapport des rapporteurs de groupe

Rapport sur les discussions tenues dans le groupe 1 : Dans certains pays, les tests peuvent revêtir des formes différentes et avoir un caractère obligatoire pour l'obtention de la nationalité et d'un permis de séjour de longue durée, ou un caractère facultatif lorsqu'ils sont pratiqués à d'autres fins. L'obtention de la nationalité est assurément un événement clé dans la vie des migrants qui y postulent. Au vu du fort enjeu impliqué, tout test pratiqué dans ce but est particulièrement stressant pour eux.

Rapport sur les discussions tenues dans le groupe 2 : Plusieurs participants étaient d'avis que les tests de langue étaient utilisés pour gérer ou limiter l'immigration, plutôt que comme un moyen d'intégration. D'autres pensaient que selon l'utilisation qui en est faite, ils peuvent également favoriser l'intégration. C'est notamment le cas lorsqu'ils servent à sensibiliser les migrants au fonctionnement de la langue et de la communication dans la

communauté hôte. Ils peuvent aussi être utiles dans la mesure où ils permettent d'attester d'un certain niveau de compétence dans une langue, ce qui peut être important pour les migrants en recherche d'emploi. Les membres du groupe étaient divisés sur la question de savoir si c'est la société civile ou l'État qui tend à discriminer les migrants possédant un faible niveau de compétence dans la langue du pays hôte. Ils ont néanmoins tous reconnu que si les tests sont utilisés de façon appropriée, ils peuvent être utiles.

Rapport sur les discussions tenues dans le groupe 3 : Les membres de ce groupe ont également estimé que si les tests sont imposés aux migrants avant l'entrée, par exemple, comme un obstacle à franchir, ils risquent davantage d'entraver que de faciliter l'intégration. Cependant, ils peuvent être utiles lorsqu'ils visent à aider ces personnes à définir leur niveau de compétence dans la langue du pays hôte et à décider de la manière dont elles devraient poursuivre leur apprentissage de celle-ci. Les participants ont également examiné les questions des objectifs et de la validité des tests. Il est essentiel que ceux-ci évaluent véritablement la compétence communicationnelle sur laquelle ils sont centrés, et qu'ils reflètent réellement les aptitudes en communication des migrants, pas simplement leur capacité à s'adapter à la situation de test. Enfin, ils se sont demandé s'il conviendrait d'avoir recours à des tests nationaux standardisés afin de garantir un certain niveau de qualité, ou s'il serait plus approprié d'utiliser des tests adaptés au contexte particulier des migrants concernés.

b) Commentaires des participants

- Au Royaume-Uni, les tests sont souvent utilisés pour mesurer l'efficacité des prestataires de formations, qui est l'un des critères déterminant l'octroi de subventions à ces derniers. Ils constituent donc un outil puissant pour diverses parties prenantes, notamment les gouvernements.
- Il est fondamental de veiller à ce que les tests soient conçus de sorte à répondre à leurs objectifs, et à ce qu'ils fassent l'objet d'un processus d'assurance qualité et de validation en vue de garantir leur équité. En outre, les autorités compétentes doivent réfléchir à l'impact des tests à caractère obligatoire sur les migrants et sur leur bien-être, et aux conséquences de l'utilisation qu'ils envisagent de faire de ces examens.
- Il faut garder à l'esprit qu'en soumettant les migrants à de tels examens, on les introduit souvent à une culture des tests à laquelle ils ne sont peut-être pas du tout habitués – ce qui pose des défis supplémentaires non seulement à ces personnes, mais aussi à celles qui exploitent les résultats des tests.
- H.-J. Krumm, membre du Groupe de coordination ILMA, a déclaré que l'on avait tendance à surestimer l'importance des tests. La réussite à un examen particulier n'atteste de rien d'autre que de la capacité à réussir l'examen en question. Par ailleurs, les tests standardisés ne sont pas compatibles avec l'idée ou la pratique de formations sur mesure. Ils sont même contradictoires avec celles-ci car ils incitent les enseignants et les concepteurs de formations à adopter une approche standardisée, ce qui n'est pas forcément très utile pour les migrants qui cherchent à satisfaire leurs besoins linguistiques spécifiques, que ce soit dans le domaine professionnel ou dans d'autres domaines.

Question 2b : Quelles sont les alternatives aux tests de langue ?**a) Rapport des rapporteurs de groupe**

Rapport sur les discussions tenues dans le groupe 1 : Les participants se sont penchés sur les questions de la qualité de la structure et des critères des tests ; ils ont également abordé l'idée de proposer des méthodes d'évaluation mieux adaptées et moins stressantes pour les migrants particulièrement vulnérables.

Rapport sur les discussions tenues dans le groupe 2 : Les participants étaient divisés en deux groupes : ceux qui ne croient pas en la valeur des tests, et ceux qui estiment qu'il est important de définir des tests adaptés aux objectifs plutôt que de rechercher des alternatives aux tests, de tenir pleinement compte des éventuelles conséquences négatives qu'ils peuvent avoir pour les migrants en permettant aux candidats de repasser un test dans un certain délai, par exemple. D'autres membres du groupe ont émis l'idée que l'on pourrait favoriser l'acquisition de compétences en langues et l'intégration en aidant les migrants à établir des liens avec des personnes et des groupes de la communauté d'accueil et en ayant recours à des moyens tels que les forums publics pour créer une interaction sociale et permettre aux migrants de passer du temps avec des membres de la communauté et d'acquérir des connaissances d'ordre autre que linguistique.

Rapport sur les discussions tenues dans le groupe 3 : Ce qui importe, pour les membres du groupe, est la qualité des formations et leur pertinence pour les migrants qui cherchent à s'intégrer au sein de la communauté hôte ; elles doivent intégrer des éléments qui les aident à se familiariser davantage avec cette dernière et à acquérir les compétences en langue spécifiques nécessaires pour faire face à leur situation. Ils ont également souligné que les formations devaient être respectueuses de tous les migrants, et les sensibiliser au fonctionnement de la société d'accueil et à sa culture.

c) Commentaires des participants :

Il est important que les discours sur la politique nationale d'immigration soient suivis d'effet. Si un pays adopte ouvertement une approche conciliante de l'immigration, dans le but non pas d'évaluer les personnes concernées pour des questions d'ordre linguistique, mais de tirer profit de leurs compétences, il doit s'assurer de la mise en œuvre des mesures politiques correspondantes. Il s'agit là d'une question d'égalité des droits et des opportunités, et de lutte contre la discrimination.

5. PROJETS DESTINES A FACILITER L'INTEGRATION LINGUISTIQUE DES MIGRANTS ADULTES

Présidence : Hans-Jürgen Krumm, Université de Vienne

5.1 « La langue pour le travail » : un projet du CELV

Présentation : Alexander Bradell, membre de l'équipe de projet

« Développer les compétences langagières des migrants sur le lieu de et pour le travail »

Ce projet, qui s'inscrit dans le programme de projets 2012-2015 du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) intitulé « Promouvoir une éducation inclusive, plurilingue et interculturelle », est mené par quatre experts originaires de pays différents. Il a été conçu pour répondre à la diversité des approches européennes concernant l'immigration, l'organisation du travail, les structures du marché du travail et l'apprentissage, ainsi qu'à l'importance croissante de la communication et de l'apprentissage sur le lieu de travail.

La langue à des fins professionnelles est un domaine d'activité émergeant dans l'éducation aux langues. Le réseau qu'est en train de bâtir l'équipe de projet permettra aux prestataires de formations, aux employeurs, aux concepteurs de politiques, aux chercheurs et à d'autres parties prenantes d'échanger des informations et d'être mieux au fait des politiques et des pratiques, et donc à même de concevoir des réponses plus efficaces dans leurs contextes respectifs.

Le projet couvre :

- les formations « pré-professionnelles » en langue : compétences en langue pour la recherche d'emploi, l'envoi de candidatures, le passage d'entretiens et l'accomplissement de tâches professionnelles générales (passer un appel téléphonique, expliquer une procédure, remplir ou traiter des questionnaires, etc.) ;
- la langue pour des domaines professionnels spécifiques, tels que l'ingénierie, l'aide sociale, les loisirs et le tourisme, ou la santé ;
- l'apprentissage de la langue sur le lieu de travail : enseignement dispensé sur place, en lien avec l'activité professionnelle. Ce type de formation peut être le seul soutien en langue accessible aux personnes soumises à de longs horaires de travail et occupant des emplois faiblement rémunérés.

Le CELV finance les réunions de l'équipe de projet et les réunions et ateliers du réseau organisés dans le cadre de cette initiative. Il contribue en outre au développement d'un site web visant à soutenir son principal objectif, à savoir la mise au point d'un réseau actif pour « la langue à des fins professionnelles ». Ce réseau compte déjà 15 membres distincts situés dans 15 Etats membres différents. Les participants à la Conférence intéressés ont été invités à s'enregistrer sur le [site](http://languageforwork.ecml.at/)¹⁰ consacré à la langue à des fins professionnelles.

¹⁰ <http://languageforwork.ecml.at/>

5.2 Répondre aux besoins linguistiques des migrants adultes : le projet *fide*

Présentation : Myriam Schleiss, responsable du projet, Office fédéral de la migration, Suisse

La Suisse est un pays multilingue qui compte quatre langues officielles (l'allemand, le français, l'italien et le romanche), ainsi qu'une grande proportion de migrants, dont 15 % environ proviennent des pays de l'Union européenne/Espace économique européen et 8 % environ de pays tiers. Elle est dotée, aux niveaux fédéral et cantonal, d'un système sophistiqué de soutien à l'intégration qui repose essentiellement sur la formation, notamment en langues, et sur l'accès au marché de l'emploi. Les travaux menés dans le cadre du projet *fide* ont consisté, dans un premier temps, à mettre en place un cadre favorisant l'acquisition de compétences en langues par les migrants. Ils avaient pour objectifs :

- a) d'assurer la qualité et l'efficacité des cours de langue pour migrants dans toute la Suisse ;
- b) de proposer un outil simple et compréhensible pour évaluer les compétences linguistiques des migrants ;
- c) de concevoir un « curriculum-cadre », achevé en 2009 ;
- d) d'analyser les besoins en apprentissage et les objectifs d'apprentissage des migrants dans les différents domaines de la vie quotidienne.

Ces travaux de fond ont ensuite permis aux responsables du projet *fide* de concevoir une gamme étendue et impressionnante de ressources aux fins de l'enseignement à des migrants adultes, qui sont progressivement publiées sur le [site¹¹](#) de *fide*. La banque de ressources couvre onze domaines de la vie quotidienne tels que le logement, la santé, la recherche d'emploi ou les questions liées à la Poste, à la banque et aux assurances. Elle propose des supports vidéo et des échantillons de production écrite, ainsi que des matériels pédagogiques et un portfolio d'apprenant. Ces différentes ressources sont présentées aux enseignants au niveau cantonal dans le cadre de formations, avant d'être pilotées.

Le projet abordera également la question de l'assurance qualité par le biais d'un dispositif qui couvrira les trois grands domaines que sont la qualité de la formation, la qualité de l'institution et la qualité de l'« offre » telle que présentée dans les documents publicitaires et les communications externes.

Myriam Schleiss a présenté un certain nombre d'exemples concrets et frappants pour illustrer le défi supplémentaire que constitue pour les migrants le fait d'être confrontés à 4 langues officielles (voir sa [présentation Powerpoint¹²](#) en ligne).

¹¹ Le site *fide* est disponible en allemand, français et italien ainsi qu'en anglais :

<http://www.fide-info.ch/fr/fide/projekt>

¹² Site ILMA: www.coe.int/lang-migrants/fr → Evénements → Conférence 2014 [Programme]

MERCREDI 4 JUIN 2014

6. ILMA : UTILISATION DES INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Présidence : Jean-Claude Beacco, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III

6.1 Pilotage du Portfolio européen des langues (PEL) pour migrants adultes en Lombardie

6.1.1 Introduction de Barbara Lazenby Simpson, auteur du PEL pour migrants adultes

Le PEL pour migrants adultes est une déclinaison du PEL spécialement conçue à l'intention de ce type d'apprenants. Comme tous les modèles de [PEL validés](#)¹³, il comporte trois parties :

- *Partie 1* : un « Passeport de langue », dans lequel l'utilisateur renseigne son identité linguistique ;
- *Partie 2* : une « Biographie langagière », dans laquelle il décrit ses expériences, son apprentissage actuel et ses aspirations
- *Partie 3* : un « Dossier », où il peut conserver certaines de ses productions, des ressources utiles, d'anciens tests et tout autre élément qui soutient le processus d'apprentissage des langues.

Ce PEL est tout particulièrement adapté aux migrants adultes dans la mesure où il leur fait prendre conscience de leur apprentissage et les aide à acquérir des compétences réutilisables dans d'autres domaines de la vie, tout en « jetant un pont » entre leur vie d'avant et leurs défis actuels et futurs. Il est conçu de sorte à ce que les apprenants deviennent des partenaires dans le processus d'apprentissage. Il offre un cadre unique pour l'apprentissage de toutes les langues et garantit la continuité de l'apprentissage, que celui-ci se déroule dans un contexte formel ou informel. C'est un outil très souple, adaptable aux multiples facettes de l'apprentissage des langues, qui implique souvent l'acquisition de différentes aptitudes, à des périodes et niveaux différents. Le recours au PEL permet d'associer l'apprentissage de la langue à l'apprentissage aux fins de l'intégration dans une nouvelle société, en induisant une réflexion sur les expériences de vie et en invitant les migrants adultes à explorer des aspects de leurs nouvelles culture et société. Cet outil les aide également à définir les aspects de l'apprentissage qui sont essentiels pour eux.

Les [instruments relatifs au PEL pour migrants adultes](#)¹⁴ mis au point par l'Unité des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe sont les suivants :

- Une introduction sur l'intégration des migrants adultes et le PEL ;
- Une banque de pages pour le PEL pouvant être sélectionnées et adaptées selon les besoins particuliers de certains migrants adultes ;

¹³ www.coe.int/portfolio/fr

¹⁴ Cette version du PEL (banque de pages) et le Guide à l'usage des enseignants ont été élaborés par Barbara Lazenby Simpson, et l'Introduction, les listes de repérage et les activités en ateliers ont été conçues par David Little. (voir site ILMA : Instruments)

- Un Guide sur l'utilisation des pages du PEL à l'usage des enseignants et des concepteurs de programmes et de matériel ;
- Des listes de repérage pour la fixation d'objectifs et l'auto-évaluation, fondées sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR), à utiliser parallèlement aux pages du PEL ;
- Un ensemble d'activités à effectuer lors d'ateliers pour introduire le CECR et le PEL auprès des enseignants.

Au vu de sa souplesse, cette version du PEL peut étayer les formations sur mesure, qui répondent aux besoins individuels en apprentissage. Elle peut aussi constituer un moyen pratique d'évaluer les progrès et les performances des migrants adultes grâce aux profils de compétences en langue qu'elle permet de créer. Ce Portfolio vient compléter les curriculums et matériels existants, propose des thèmes d'enseignement qui sont pertinents pour les besoins des migrants et constitue un outil personnel qui encourage les apprenants en les aidant à adopter les bonnes approches pour un apprentissage efficace de la langue.

6.1.2 *Pilotage du PEL en Lombardie* - Constanza Bargellini et Silvana Cantu, Fondation ISMU, Lombardie

Le PEL pour migrants adultes a été piloté dans trois régions de la Lombardie, dans le cadre du projet à grande échelle « *Vivere in Italia* » (vivre en Italie), financé par l'Union européenne. Cette opération s'est déroulée entre janvier et mars 2014, à l'issue de l'atelier et de la réunion de planification tenus avec Barbara Lazenby Simpson en octobre 2013, et du délai nécessaire pour la traduction du PEL par le Conseil de l'Europe et l'élaboration de matériels connexes en italien.

Comme le montre le tableau 2 ci-dessous, le pilotage a été conduit auprès de groupes d'apprenants migrants adultes situés dans trois régions différentes et évoluant dans des contextes relativement distincts.

LIEU	NIVEAU DU CECR	NOMBRE D'APPRENANTS	DURÉE DE LA FORMATION	Portée de l'expérience
Clusone, près de Bergame	A2/B1	11	80 heures	10 pages pilotées sur les 16 sélectionnées
Pasturo, près de Lecco	B1	9	80 heures	5 pages pilotées sur les 15 sélectionnées
Quartier de Giambellino, Milan	A1/A2	24	80 heures	3 pages pilotées sur les 15 pages

Tableau 2 : Organisation du pilotage du PEL pour migrants adultes en Lombardie

La composition des groupes était relativement variée, avec une majorité de femmes dans deux cas, originaires essentiellement d'Afrique du Nord dans l'un des groupes, et d'Europe de l'Est dans l'autre. Comme l'on pouvait s'y attendre, les résultats du pilotage diffèrent d'un centre à l'autre. Tandis que dans l'un d'eux, l'enseignant a testé de nombreuses pages et dû procéder à de rares changements, dans les deux autres, le nombre de pages pilotées était bien inférieur, mais davantage de changements ont été jugés nécessaires. Ceci s'explique en partie par

l'approche adoptée par les enseignants : celui qui a testé plusieurs pages en apportant peu de changements était convaincu de l'utilité intrinsèque du nouveau PEL, tandis que les deux autres se sont montrés plus critiques et ont effectué des changements en cours de pilotage. Travailler sur une traduction sophistiquée du PEL en italien avec des apprenants de niveau A1 – B1 n'a pas non plus été chose aisée, aussi les enseignants ont parfois eu recours à la version originale en anglais. A l'issue du pilotage, la traduction originale a été adaptée pour faciliter l'utilisation du PEL par les apprenants. L'intervenante a présenté aux participants à la Conférence quelques exemples des modifications apportées.

Pour résumer, l'exercice de pilotage en Lombardie a montré que le PEL aidait les apprenants adultes à :

- définir et à redéfinir leurs objectifs d'apprentissage linguistique ;
- évaluer les progrès accomplis ;
- acquérir de l'autonomie ;
- réfléchir à leurs processus d'apprentissage personnels (et à leurs points forts et points faibles)

Quant aux enseignants, l'utilisation du PEL leur permet d'apporter un soutien aux apprenants migrants adultes en les sensibilisant davantage à l'apprentissage des langues, en leur faisant prendre conscience de leur propre processus d'apprentissage, et en favorisant la « construction de leur identité » dans le pays d'accueil.

Les personnes ayant participé à l'organisation du pilotage sont d'avis que le PEL a un rôle essentiel à jouer en tant qu'outil pour l'apprentissage des langues et pour le développement de la confiance en soi dans un nouvel environnement, à condition que les apprenants bénéficient au départ d'un fort soutien de la part de l'enseignant et qu'il soit procédé à certaines adaptations pour répondre aux exigences spécifiques de contextes donnés.

En conclusion, les intervenantes ont fortement recommandé l'utilisation du PEL dans le cadre de l'enseignement/apprentissage de la langue par des migrants. Un rapport détaillé sur cette expérience (disponible [en ligne](#)¹⁵ en anglais et en italien) figure parmi les documents de la Conférence.

6.2 La qualité dans l'offre de cours de langue pour l'ILMA : pilotage du Guide de l'auto-évaluation du Conseil de l'Europe en Slovénie

6.2.1 Introduction de Richard Rossner, EAQUALS, auteur de cette version du Guide

Le *Guide de l'auto-évaluation* du Conseil de l'Europe est né de la volonté de proposer aux institutions prestataires de formations pour migrants adultes un instrument leur permettant d'évaluer tous les aspects de leurs travaux, y compris ceux qui ne sont pas d'ordre pédagogique, et ainsi d'identifier les domaines où elles fournissent un travail de qualité et ceux où des améliorations pourraient éventuellement être apportées. Le Guide repose sur le principe selon lequel la prestation de services (tels que les formations en langue) de qualité implique de répondre aux besoins des « clients » (les migrants adultes, en l'occurrence), et, si

¹⁵ www.coe.int/lang-migrants/fr → Instruments → PEL

possible, d'aller au-delà de leurs attentes. Il existe, à ce sujet, une recommandation¹⁶ (CM/Rec 2008-10) du Conseil de l'Europe qui établit qu'un « système de contrôle de la qualité devrait être mis en place afin de garantir le contenu des cours de langue et les qualifications des formateurs. ».

La qualité des formations destinées aux migrants adultes est fondamentale, et ce, pour plusieurs raisons. Les migrants qui souhaitent s'intégrer dans leur communauté d'accueil se trouvent dans une situation délicate ; en outre, ces personnes présentent une grande diversité de besoins et de parcours. Ceci entraîne des défis complexes pour les prestataires, qui bénéficient souvent de subventions publiques et sont soumis à la supervision d'autorités nationales ou locales. Toutefois, la réussite de l'apprentissage est importante tant pour les migrants que pour la société d'accueil.

Par conséquent, la gestion de la qualité dans ce type de formations n'est pas un luxe. Au contraire, elle est essentielle et implique :

- la création et la mise en œuvre de normes pour des domaines pertinents, ainsi que de méthodes et de procédures visant à évaluer le respect de telles normes – c'est-à-dire l'« assurance qualité » (par la collecte et l'évaluation d'éléments de preuve) ;
- la formation de personnes chargées de conduire l'assurance qualité et de faire rapport sur les résultats, ainsi que l'identification des domaines où les normes ne sont pas respectées ;
- la conception d'un plan d'action pour traiter les domaines dans lesquels une amélioration est nécessaire ou souhaitable, et la prise de mesures pour veiller à la mise en place d'un travail d'équipe aux fins de l'amélioration constante de la qualité.

Le Guide du Conseil de l'Europe s'adresse aux responsables et autres membres du personnel d'organisations éducatives. Il part en effet du principe que c'est lorsqu'elle est assurée « en interne » que la gestion continue de la qualité est optimale, et que l'autoévaluation est en elle-même un processus utile. Mais la liste de repérage contenue dans l'ouvrage pourrait également servir de point de départ à la mise en œuvre d'un système externe d'évaluation de la qualité. Le Guide est divisé en trois grandes parties :

- a) une introduction, suivie de lignes directrices sur les principes et méthodes d'autoévaluation institutionnelle possibles ;
- b) la liste de repérage pour l'auto évaluation elle-même, qui couvre dix grands domaines ;
- c) un glossaire expliquant les termes rencontrés dans l'introduction et la liste de repérage.

Les dix grands domaines couverts par la liste de repérage sont les suivants :

- Besoins des parties prenantes et résultats escomptés (par « parties prenantes », on entend les apprenants, ainsi que les instances de financement et les organisateurs des formations)
- Planification de l'enseignement et de l'apprentissage

¹⁶ [Recommandation CM/Rec\(2008\)10](#) du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'amélioration de l'accès à l'emploi des migrants et des personnes issues de l'immigration (adoptée le 10 juillet 2008).

- Infrastructure et ressources éducatives
- Enseignement / soutien à l'apprentissage
- Evaluation des progrès et des acquis
- Assurance qualité interne (processus et procédures)
- Autres services proposés aux apprenants (outre les formations elles-mêmes)
- Qualifications, expérience et formation du personnel
- Communication interne
- Informations (fournies aux apprenants et au public sur les formations, l'institution, etc.)

6.2.2 Pilotage du Guide dans le contexte slovène - Nataša Pirih-Svetina, Centre pour le slovène langue seconde, Université de Ljubljana

Les formations pour migrants adultes financées par le Gouvernement slovène ne représentent qu'une partie des activités du Centre d'études slovènes de l'Université de Ljubljana, qui propose également des formations en slovène langue seconde destinées à divers autres types d'apprenants, allant des jeunes aux professionnels. Il est également chargé de la préparation d'examens officiels et participe à la rédaction des manuels scolaires en slovène.

Le pilotage du Guide a eu lieu en 2013. Plus de la moitié du nombre total d'inscrits aux formations du Centre étaient alors des migrants adultes (635 apprenants exactement), originaires tant des pays voisins de l'ex-République yougoslave que de pays non européens, et représentant plus de quarante nationalités. Quarante-cinq groupes différents avaient été créés en fonction du niveau de langue, des lieux, etc. Ces formations ont été instaurées en vertu du décret du Gouvernement slovène sur la mise en place de formations pour migrants favorisant l'intégration, et suivent le curriculum conçu spécialement à cette fin, qui prévoit une sorte de portfolio ou de « plan éducatif » personnalisé. La durée des formations, fixée les autorités publiques compétentes, variait entre 60 et 180 heures. Pour inciter les migrants à les suivre, il a été décidé d'autoriser les apprenants pouvant justifier d'un taux d'assiduité d'au moins 80% à passer gratuitement, une fois, l'examen officiel de slovène de niveau A2 (qui est le niveau requis pour l'obtention de la nationalité).

Le Centre d'études slovènes a décidé de participer au pilotage. Cette expérience était alors perçue comme un défi, comme une opportunité de développement professionnel pour le personnel, ainsi que comme un exercice de travail en équipe. Les travaux préparatoires ont été lancés en septembre 2013, et la phase de pilotage elle-même a débuté le mois suivant, avec l'aide de Richard Rossner. La préparation a commencé par une étude détaillée du Guide, qui a ensuite été traduit en slovène par le Conseil de l'Europe. Pour permettre aux différents membres du personnel de prendre part à l'exercice d'auto-évaluation, le questionnaire/la liste de repérage¹⁷ a été divisé(e) en plusieurs parties, comme suit :

- les sections 1, 3A, 8 et 10 devaient être traitées par le personnel administratif ;
- la section 4 devait être traitée par les enseignants d'apprenants adultes ;

¹⁷ Voir partie 2 du Guide d'auto-évaluation : www.coe.int/lang-migrants/fr → Instruments

- les sections 2, 3B, 5, 6, et 7 devaient être traitées par le Chef du Centre le formateur des enseignants ;
- la section 9 devait être traitée par les responsables de la gestion du Centre.

Les divers groupes s'étaient penchés sur la plupart des questions avant la visite de Richard Rossner, qui avait pour but de discuter des commentaires détaillés du personnel, d'identifier toute question « manquante » et de rassembler des idées sur le processus d'auto-évaluation qui pourraient être ajoutées aux orientations contenues dans le Guide. Toujours dans le cadre de cette visite, une réunion entre l'expert et 15 enseignants de migrants adultes a ensuite été organisée. Les participants ont étudié de façon approfondie les éléments constituant la section 4 de la liste de repérage et apporté un retour d'information utile. Richard Rossner a également rencontré les responsables de la gestion du Centre et le personnel administratif dans le cadre de réunions plus restreintes au cours desquelles des suggestions d'amélioration tant pour la présentation du Guide que pour la formulation de questions spécifiques ont été examinées. Ainsi, à la lumière des commentaires émis par les différents groupes lors de ces réunions, il a été décidé d'abandonner le format original de questionnaire au profit d'une liste de repérage constituée d'« affirmations », dans laquelle l'option « non applicable » a été ajoutée.

Pour le personnel du Centre, la visite de Richard Rossner a servi un double objectif. Le premier était d'effectuer une analyse approfondie et d'identifier des domaines à améliorer, en vue de l'élaboration ultérieure d'un plan d'action. Le deuxième était de formuler des commentaires en tant que groupe sur le Guide lui-même. Ainsi, le personnel a estimé que ce dernier constituait un *outil clé* pour la conduite d'une telle analyse car il donne un point de départ clair, indique le chemin à suivre et fournit des repères tout au long du processus. Toutefois, c'est un document standard, alors que les prestataires de telles formations ont tous un objet et un contexte spécifiques. Des adaptations sont donc nécessaires.

Un rapport détaillé sur cette expérience (disponible [en ligne](#)¹⁸ en slovène et en anglais) figure parmi les documents de la Conférence.

¹⁸ www.coe.int/lang-migrants → Instruments → Guide

7. PRESENTATIONS PAR DES REPRESENTANTS DE L'OCDE ET DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Présidence : Philia Thalgott

7.1 OCDE - Cécile Thoreau

Administrateur, Division des Migrations Internationales, Direction de l'emploi et des Affaires sociales

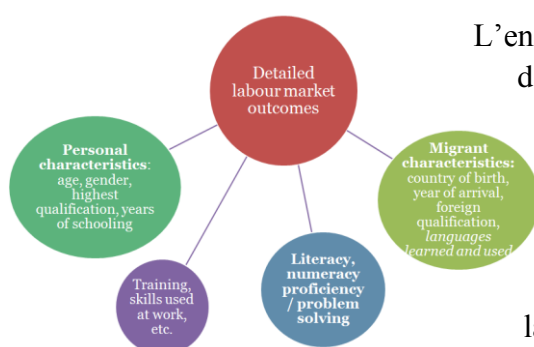
Compétences des immigrants dans la langue du pays d'accueil : défis et réponses politiques dans les pays de l'OCDE

Cette présentation a essentiellement consisté en une description des activités de l'OCDE concernant l'intégration des migrants sur le marché du travail et la mise à jour des indicateurs relatifs à l'immigration, ces derniers travaux étant menés en collaboration la Commission européenne. Auparavant, les indicateurs reposaient essentiellement sur des facteurs socio-économiques, mais ils sont désormais un peu plus axés sur la question de l'intégration des migrants et de leur maîtrise des langues de leur pays d'accueil.

Cécile Thoreau a évoqué trois grands thèmes pertinents pour l'ILMA que l'OCDE a abordés :

- Qu'entend-on par « intégration linguistique » et que mesure-t-on (ou souhaite-t-on mesurer) à cet égard ?
- Le fait de posséder des compétences dans la langue du pays d'accueil a-t-il une incidence sur l'accès au marché du travail ?
- Quels objectifs souhaite-t-on atteindre, et quelles sont les meilleures solutions politiques à cette fin ?

S'agissant de la question de la maîtrise des langues par les migrants, notamment de celle de la communauté d'accueil, Cécile Thoreau a mentionné deux instruments. Le premier est le Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des adultes (PIAAC), qui a été mis à jour en 2012, et le second, l'auto-évaluation basée sur le module ad-hoc LFS¹⁹ de 2008 et 2014.



L'enquête PIAAC porte sur divers aspects, tel qu'indiqué dans la figure 1, y compris quelles langues les adultes ont maintenues depuis l'enfance et celles qu'ils utilisent au quotidien, ainsi que leur bagage éducatif, la durée de leur séjour dans le pays d'accueil, etc. L'un des résultats de l'enquête la plus récente concernait notamment les principales langues apprises par les migrants dans l'enfance et celles qu'ils parlent à la maison.

Figure 1 : portée de l'évaluation PIAAC

Les résultats ont fait apparaître un tableau très contrasté: dans les pays scandinaves, en Autriche, aux Etats-Unis et au Canada, on compte davantage de migrants qui ne parlent pas la langue du pays hôte qu'en France, au Royaume-Uni, en République tchèque ou en Slovaquie,

¹⁹ LFS : Labour Force Survey (Enquête sur les forces de travail).

par exemple. A l'inverse, en Scandinavie, il y a moins de migrants locuteurs natifs monolingues qu'en Espagne, en Irlande et en Australie, où les migrants locuteurs natifs sont majoritaires compte tenu du temps qu'ils ont passé dans le pays. L'enquête PIAAC a également fait ressortir un autre ensemble de données intéressant : le niveau de littératie des migrants, comparé à celui des citoyens pour lesquels la langue du pays est la première ou seule langue utilisée. Globalement, les migrants nés à l'étranger qui parlent la langue de la communauté d'accueil en tant que langue maternelle ont un niveau de littératie similaire, bien que parfois légèrement inférieur, à celui des non-migrants ; c'est notamment le cas en Espagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas. Toutefois les migrants qui ont une autre langue maternelle ont généralement un niveau de littératie sensiblement inférieur, ce qui tient sans doute à des problèmes de compétences en langue.

Certaines conclusions ont pu être tirées de ces données, ainsi que des résultats d'une deuxième enquête, le module ad hoc LFS 2008 (dont une mise à jour est prévue en 2014), qui consistait en un questionnaire d'auto-évaluation. Il était notamment demandé aux migrants s'ils pensaient qu'ils devaient améliorer leurs compétences dans la langue de leur pays d'accueil afin de trouver un emploi approprié. Les conclusions de ces évaluations sont les suivantes :

- les migrants nés à l'étranger qui déclarent manquer de compétences dans la langue du pays d'accueil ont pour point commun de cumuler divers « désavantages », tels qu'un niveau d'éducation plus faible, plus de probabilités d'avoir reçu une éducation étrangère et d'être des réfugiés ou des demandeurs d'asile, etc. ;
- Même en tenant compte de ces désavantages, leur taux d'emploi reste inférieur de 14 % à celui des autres migrants (ceux qui ont déclaré ne pas avoir de difficultés linguistiques), et le taux de surqualification pour les emplois qu'ils occupent est supérieur de 17 % en moyenne ;
- l'incidence de la surqualification des migrants qui n'ont pas de problème de langue n'est plus supérieure à celle des non-migrants.

Ces données pourraient suggérer qu'il serait souhaitable, sur le plan politique, d'investir davantage dans le soutien en langue pour les migrants adultes qui désirent entrer sur le marché du travail.

L'on peut conclure, à la lumière des discussions tenues lors des séances précédentes, qu'il est fondamental que la migration soit perçue comme un processus à double sens : les migrants récents doivent être acceptés. Il serait utile d'envoyer aux autorités nationales compétentes des messages positifs et de leur adresser des recommandations qui pourraient reprendre les idées suivantes :

- Une aide devrait être apportée aux migrants adultes pour définir les types et niveaux de compétences en langues qu'ils doivent atteindre pour leur vie professionnelle et quotidienne, et leur « parcours d'apprentissage » devrait être planifié en conséquence.
- Différentes voies d'apprentissage devraient être proposées pour tenir compte du bagage éducatif et linguistique de chaque migrant, et les programmes de soutien en langue devraient être souples et compatibles avec leur vie quotidienne (travail, garde des enfants, etc.).

- Des programmes spéciaux associant le soutien en langue à d'autres types de compétences sont nécessaires pour les migrants en recherche d'emploi.
- L'accès à des formations linguistiques en interne (cofinancés par les employeurs) devrait être amélioré.
- Le soutien en langue devrait également aider les migrants à acquérir davantage d'indépendance ou d'autonomie afin de leur permettre de poursuivre leur apprentissage de la langue une fois la formation terminée.

7.2 Commission européenne - Eva Schultz

Chargée de mission, Unité Immigration et Intégration, DG Affaires intérieures

Aperçu des actions de l'UE en faveur de l'intégration linguistique

Cette présentation a principalement porté sur les aspects politiques et les mesures prises par la Commission de l'Union européenne pour soutenir les migrants originaires de pays tiers, c'est-à-dire de pays non membres de l'UE. C'est essentiellement aux Etats membres qu'incombe la responsabilité des politiques d'intégration, mais la Commission a également un rôle à jouer, notamment en matière de suivi et d'établissement d'indicateurs, de partage d'expériences et de savoir-faire, et de soutien financier. De plus, l'intégration des migrants est connectée à la législation de l'UE dans certains domaines, notamment la législation relative à l'égalité des chances et à la migration légale, mais aussi à des actions politiques liées à l'emploi et l'éducation.

Ainsi, l'article 79 (4) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que l'UE peut établir des « *mesures pour encourager et appuyer l'action des Etats membres en vue de favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur leur territoire, [mais] à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres.* ». Plusieurs mesures de ce type ont été instaurées, en se fondant sur les « [Principes de base communs](#) » pour l'intégration adoptés par les Etats membres de l'UE en 2004, dont le quatrième est formulé comme suit : « *Des connaissances de base sur la langue, l'histoire et les institutions de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration ; permettre aux immigrants d'acquérir ces connaissances est un gage de réussite de leur intégration.* » En outre, il est important de noter que les récentes [Conclusions du Conseil \[de l'UE\] relatives à l'intégration des ressortissants de pays tiers se trouvant en séjour régulier dans l'Union européenne](#) (juin 2014) réaffirment la validité des Principes de base communs et énoncent spécifiquement que « *des mesures concrètes [...] devraient être prises en vue de promouvoir entre autres l'éducation, l'apprentissage des langues, l'emploi, ainsi que l'accès des migrants aux biens et services publics et privés...* ».

La Commission européenne a notamment pris les mesures suivantes en matière d'intégration au cours des dix dernières années :

- la coordination de l'échange de connaissances par le biais du Réseau de points de contact nationaux sur l'intégration, qui, lors de sa dernière réunion, a examiné la Recommandation du Conseil de l'Europe élaborée par Tineke Strik ;
- la conduite d'un processus de dialogue et de consultation, notamment par le biais du [Forum européen sur l'intégration](#) de 2009, et la diffusion d'informations concernant les

politiques et projets sur le [Portail européen sur l'intégration](#)²⁰, qui propose de nombreuses ressources pratiques ;

- l'apport de soutien financier aux projets, désormais par le biais du Fonds « Asile, Migration et Intégration récemment créé par l'UE, une nouvelle période de financement étant sur le point de s'ouvrir.

En outre, pour prendre en compte la dimension transversale de l'intégration, la DG Affaires intérieures assure la coordination interne avec la DG Education et Culture et la DG Emploi, Affaires sociales, et inclusion, entre autres.

Autre exemple des mesures concrètes adoptées : la mise au point en 2005, par la Commission de l'UE, d'un [Cadre commun pour l'intégration](#) dans l'objectif de renforcer la mise en œuvre des Principes de base communs de 2004. Concernant le principe n°4 et l'intégration des migrants, le Cadre suggère notamment d'« *[e]ncourager les actions transnationales, par exemple l'adaptation des bonnes pratiques à différents contextes, l'échange de personnel, la mise en œuvre conjointe de programmes, la diffusion commune des résultats* » et de « *[s]outenir des programmes ou des modèles d'intégration novateurs incluant une formation linguistique et des ateliers de communication, ainsi que les aspects culturels, politiques et sociaux du pays d'accueil* » (page 7).

Le Cadre commun de 2005 a été suivi en 2011 d'un [Agenda \[européen\] pour l'intégration des ressortissants de pays tiers](#), qui fait mention, à plusieurs reprises, de possibilités d'apprentissage de la langue pour les migrants. Ceci signifie qu'il a été reconnu que l'acquisition de compétences en langues était « essentielle » pour l'intégration et que le renforcement de ces compétences permettait d'accéder à de meilleures offres d'emploi, d'acquiescer davantage d'indépendance et à d'améliorer la participation des migrantes au marché du travail. C'est pourquoi « *[l]a formation linguistique, de même que les programmes d'introduction, doivent être accessibles tant financièrement que géographiquement. Il est important de proposer des cours de langues de différents niveaux en fonction des connaissances et des conditions d'apprentissage des participants* » (section 1.1, pp. 4-5). Toutefois, la politique d'intégration, notamment d'intégration linguistique, reste en majeure partie du ressort des autorités nationales, voire régionales ou locales. Ceci s'explique essentiellement par la grande diversité des conditions et modèles migratoires prévalant dans les 28 Etats membres, qui rend parfois difficile la conclusion d'accords sur les priorités politiques lors des réunions internationales. Pour soutenir cet agenda et les politiques et pratiques nationales relatives à l'intégration, la Commission européenne a supervisé l'élaboration, en 2011-2012, d'un ensemble de modules européens. Fondés sur des bonnes pratiques collectées dans les Etats membres, ces outils proposent des approches pratiques pour relever certains des défis qui se posent implicitement dans le cadre du soutien à l'intégration. Le Module 1 est spécifiquement axé sur les stages d'introduction et les cours de langue et couvre des aspects tels que les approches pédagogiques du soutien en langues, les mesures d'incitation destinées aux participants et l'évaluation de la qualité.

Autre champ d'activités : les indicateurs d'intégration, en particulier dans les quatre domaines que constituent l'emploi, l'éducation, l'inclusion sociale et la citoyenneté active. A l'époque, la maîtrise de la langue ne faisait pas partie de ces indicateurs, instaurés dans l'objectif

²⁰ <http://ec.europa.eu/ewsi/fr>

d'améliorer la comparabilité des données, de suivre les résultats des politiques d'intégration, de faciliter les comparaisons des performances par rapport à des objectifs européens et d'élaborer des recommandations. D'autres initiatives de collecte de données ont été organisées avec la participation d'Eurostat, et une coopération avec l'OCDE a été mise en place dans le cadre d'une étude connexe.

Pour finir, l'intervenante a attiré l'attention des participants à la Conférence sur le budget du Fonds « Asile, migration et intégration » (plus de 3 milliards d'euros pour la période 2014-2020), dont le [Règlement](#) fait spécifiquement mention de la question de la langue dans le cadre des mesures préalables au départ (« *l'organisation de cours généraux d'éducation civique et de formations linguistiques* ») (article 8, paragraphe d), ainsi que de « *mesures axées sur l'éducation et la formation, y compris la formation linguistique et les actions préparatoires visant à faciliter l'accès au marché du travail* » (article 9, paragraphe d).

8. POLITIQUES DES VILLES VISANT L'INTEGRATION (LINGUISTIQUE) DES MIGRANTS ADULTES

Modération : Imogen Lamb, Radio-France

L'organisation de la table ronde sur les initiatives en faveur de l'intégration linguistique prises au niveau municipal s'est révélée une innovation aussi importante qu'utile. Généralement, les politiques linguistiques liées aux migrants adultes sont conçues au niveau national, ou, dans les Etats membres non centralisés, au niveau régional, conformément aux priorités politiques. C'est pourquoi le projet sur l'ILMA du Conseil de l'Europe porte essentiellement sur les politiques adoptées au niveau national, dont il vise à améliorer la clarté et la cohérence et à favoriser la bonne mise en œuvre. Toutefois, bon nombre d'initiatives soutenant l'intégration linguistique des migrants adultes émanent également des associations et autorités locales. Par conséquent, il a été décidé de donner un aperçu, lors de la dernière séance de cette Conférence 2014, de certaines initiatives qui viennent compléter les travaux effectués au niveau national ou régional. Dans cette optique, des représentantes de quatre villes très différentes situées dans quatre Etats membres ont été invitées à présenter leurs projets et à répondre à des questions sur ceux-ci dans le cadre d'une table ronde. Les intervenantes ont fait preuve de beaucoup d'enthousiasme à l'idée de présenter leurs initiatives lors de ce forum international.

Participant(e)s :

- de Hambourg (Allemagne) : *Anja Nikodem*, coordinatrice du projet « Dialogue en allemand », mis en place par le Conseil municipal ;
- de Strasbourg (France) : *Mine Günbay*, adjointe au maire (responsable de dossiers tels que le Conseil des résidents étrangers, les droits des femmes ou la participation citoyenne) ;
- de Torres Vedras (Portugal) : *Ana Umbelino*, conseillère, membre du conseil municipal, responsable des Affaires sociales et culturelles ;
- de Wels (Autriche) : *Claudia Gloessl*, Communauté urbaine, Chef du service Femmes, Egalité, Intégratio).

Imogen Lamb, journaliste à Radio France et modératrice de la séance, a dégagé certaines caractéristiques communes à ces projets locaux et orienté les discussions de sorte à ce que le dynamisme et la motivation de tous ceux qui œuvrent en faveur de l'ILMA au niveau local transparaissent dans les contributions des intervenantes.

- a. Lors du Forum ouvert, certains participants à la Conférence avaient discuté de l'importance de l'utilisation par les migrants de leurs compétences dans la langue de la communauté d'accueil dans des contextes informels afin de développer leur apprentissage. Les intervenantes ont présenté quelques exemples concrets à cet égard :
 - Claudia Gloessl a présenté un programme éducatif intitulé « *Bienvenue à Wels* » (Autriche) mis en place dans sa ville. Celui-ci couvre des domaines tels que l'emploi, le système éducatif, les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et de formations complémentaires ou le « vivre ensemble ». Il est mis en œuvre

parallèlement aux formations en allemand et prévoit des sorties avec les participants, que ce soit pour aller dans des musées, apprendre à utiliser les transports publics, visiter Linz (la capitale de la Haute-Autriche) ou Vienne... De temps en temps, les participants se voient confier des tâches à accomplir, comme effectuer un achat ou parler à une hôtesse d'accueil et lui poser des questions sur son travail, par exemple, afin de leur permettre d'interagir normalement avec des membres de la communauté.

- Anja Nikodem a décrit le projet « *Dialogue en allemand* » mené à Hambourg, qui consiste en des cours de conversation libre pour les migrants. Les réunions ont lieu dans les salles des 33 bibliothèques publiques de la ville, permettant ainsi aux participants de pratiquer l'allemand près de chez eux, et de se faire de nouvelles connaissances. Le partage d'expériences est en outre un moyen d'obtenir des conseils sur « la vie en Allemagne ».
- Mine Günbay a présenté le Conseil des résidents étrangers institué par la ville de Strasbourg, qui se veut une ville multiculturelle et accueillante et va au-delà des politiques nationales en matière d'intégration. Ainsi, initialement, le Conseil avait été créé pour donner davantage de visibilité aux résidents étrangers, et pour compenser le fait qu'ils n'aient pas le droit de vote aux élections locales, ni aux élections européennes. Toutefois, ses activités ont désormais une portée plus large. Il s'efforce en effet de permettre aux personnes concernées de participer pleinement aux affaires de la ville dans laquelle ils vivent, essentiellement par le biais d'activités qui mettent en avant la diversité culturelle de Strasbourg. Le Conseil organise un programme de conférences, débats et autres activités et s'inscrit désormais dans la politique de démocratie locale de la ville.
- Ana Umbelino a évoqué les activités organisées en faveur des migrants à Torres Vedras (Portugal), comme « *Les Contes d'ici et d'ailleurs* » [Contos de tantos cantos] et « *Un conte dont je suis le héros* » [Um tempo chamado eu: recolha e histórias de vida]. Les opportunités d'apprentissage non formelles sont un complément nécessaire aux formations formelles ; aussi Torres Vedras a-t-elle lancé divers projets qui font désormais partie intégrante des activités de la ville et visent à faire participer tant les migrants que les ressortissants portugais. Le projet « *Les Contes d'ici et d'ailleurs* », par exemple, a impliqué des migrants originaires de nombreux pays différents. Il a consisté à mettre en commun des contes, légendes ou berceuses provenant des divers pays représentés en demandant aux migrants participant de les écrire dans leur langue maternelle et, avec l'aide d'un médiateur, de les résumer progressivement en portugais. Les migrants et participants portugais ont ensuite apporté des illustrations. Les différents éléments et illustrations retenus ont été publiés sous forme de livre. Ce projet a permis de « jeter des ponts » entre le passé, le présent et l'avenir des participants, et de valoriser leur patrimoine culturel. Il a mis en évidence de nombreux points communs entre les divers éléments collectés et permis aux participants de développer leurs compétences en portugais. L'ouvrage auquel il a donné naissance est désormais utilisé en tant que matériel pédagogique dans les établissements scolaires et les organisations culturelles.

- b. Les intervenantes se sont ensuite penchées sur la question de la motivation des migrants à suivre des formations en langue pour améliorer leurs compétences dans la langue de la communauté d'accueil et atteindre le niveau officiellement exigé dans de nombreux pays.
- Anja Nikodem a déclaré que les migrants participaient aux séances de conversation à Hambourg, qui ne sont pas obligatoires, pour diverses raisons : certains souhaitent améliorer leurs compétences en langue, d'autres considèrent ces séances comme une activité de loisir ou une façon de rencontrer des gens, et les personnes originaires des pays d'Europe du Sud, qui n'ont pas les moyens financiers de participer aux stages d'intégration, voient dans ces groupes un moyen d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi. On y retrouve également des migrants âgés, installés dans le pays depuis longtemps, qui ont désormais du temps et des opportunités dont ils ne bénéficiaient pas auparavant.
 - Mine Günbay a attiré l'attention sur les travaux des associations bénévoles en France, qui proposent de nombreuses formations et d'autres activités permettant aux migrants de rencontrer des ressortissants locaux, tels que des cours de cyclisme ouverts aux migrants comme aux ressortissants de la communauté d'accueil qui ne savent pas faire du vélo. Le Conseil des résidents étrangers à Strasbourg met tout en œuvre pour garantir que ces activités soient interculturelles et impliquent un échantillon représentatif de la société strasbourgeoise.
- c. Les intervenantes ont ensuite été invitées à répondre à la question de savoir si les migrantes avaient des besoins spéciaux en matière d'apprentissage des langues.
- Selon Anja Nikodem, les migrantes ont effectivement des besoins spéciaux. D'ailleurs, la ville de Hambourg a instauré une formation destinée aux femmes qui, pour des raisons culturelles, ne peuvent ou ne souhaitent pas étudier aux côtés d'hommes, et aux femmes récemment arrivées dans le pays d'accueil qui souhaitent rencontrer d'autres femmes.
 - Claudia Gloessl était également d'avis que les migrantes avaient des besoins spéciaux et a déclaré que la ville de Wells organisait des formations à l'intention de femmes appartenant à certaines communautés. Les organisateurs de tels cours soulignent les avantages d'encourager les femmes à apprendre l'allemand. Cela leur permet, par exemple, d'emmener leurs enfants à l'école et d'assister à des réunions, en particulier lorsque leurs maris ne peuvent pas s'y rendre, et, généralement, de gagner en indépendance.
 - Mine Günbay était elle aussi de cet avis. À Strasbourg, il existe une association qui s'occupe essentiellement des mères en dispensant des cours de langue à leur intention dans les établissements où sont scolarisés leurs enfants, ce qui leur permet de se familiariser avec l'école et de rencontrer les enseignants. Mme Gumbay a également attiré l'attention sur la situation des migrantes des générations précédentes, qui sont désormais grands-mères et souvent analphabètes. Elles souhaitent participer à des cours et ont à présent l'occasion de le faire.

- Ana Umbelino a déclaré que même si la ville de Torres Vedras n'a pas constaté que les femmes de la communauté présentaient des besoins linguistiques spécifiques, les membres du personnel du centre de soutien local s'efforcent de comprendre les besoins spécifiques de chaque migrant ou groupe de migrants et, le cas échéant, mettent en place des formations sur mesure.
- d. Les intervenantes ont ensuite discuté de la manière dont il est tenu compte, dans leurs villes respectives, des expériences et de l'apprentissage préalables des migrants dans les formations proposées.
- Anja Nikodem précise que les participants aux formations telles que « *Dialogue en allemand* » ont la possibilité de rester anonymes, ce qui facilite la participation. Toutefois, le fait que les séances se déroulent dans les bibliothèques publiques peut constituer un obstacle pour certains migrants qui ne se sentent pas à l'aise dans ce type d'environnement public, où ils n'ont pas l'habitude d'aller.
 - Claudia Gloessl reconnaît qu'il est parfois difficile de trouver un lieu adapté. A Wels, les formations sont dispensées dans différents bâtiments et lieux ; les premières séances peuvent même être organisées dans des lieux de la communauté qui sont familiers aux participants.
 - Ana Umbelino dit que la ville de Torres Vedras s'efforce de prendre en compte les expériences préalables des migrants en adoptant une approche fondée sur le « parcours de vie ». Ainsi, dans le cadre du projet « *time called me* », les migrants participent à des ateliers avec les membres de la communauté d'accueil, ce qui leur permet ensuite de mener une réflexion sur leur propre vie. Ils sont invités à placer dans une boîte mise à leur disposition des objets qui ont une valeur ou une signification particulière pour eux, et, pendant plusieurs séances, à écrire l'histoire de leur vie en utilisant ces objets comme points de départ. Il est important pour eux de pouvoir soulever et examiner des questions liées à leur propre identité de façon dynamique.
- e. Pour finir, les intervenantes ont débattu de diverses autres questions abordées par la modératrice, telles que la manière dont fonctionne la coopération entre les autorités, les associations et autres ONG œuvrant en faveur de l'ILMA et de l'intégration sociale en général.
- Mine Günbay a déclaré que le financement, par l'UE, d'initiatives locales qui viennent compléter les politiques et dispositions nationales permet aux villes de mener des actions non formelles pour répondre aux besoins des communautés de migrants qu'elles abritent. Elle a donné l'exemple des travaux accomplis par certaines associations à Strasbourg pour obtenir la reconnaissance des compétences préalablement acquises par les migrants, et en particulier les migrantes, dans leur pays d'origine, afin que celles-ci puissent être prises en compte dans le cadre de toute formation diplômante en France. L'association strasbourgeoise *Plurielles*, par exemple, organise des séances de « valorisation » pour les femmes possédant un tel bagage éducatif, que ce soit dans le domaine artistique ou celui des soins

hospitaliers, de la psychologie ou du *management*. L'objectif est de les aider à faire en sorte que ces apprentissages préalables et compétences existantes soient reconnus. Le cas échéant, les séances peuvent servir de cadre pour des services d'orientation professionnelle à plus long terme. Il faut se réjouir de ce que de telles initiatives soient possibles en France, et que des financements soient disponibles au niveau non seulement municipal, mais aussi régional.

- Claudia Gloessl présente le « mois de l'appréciation et de la tolérance », organisé chaque année à Wels. Cet événement offre aux migrants et aux membres de la communauté d'accueil de nombreuses occasions de se rencontrer, que ce soit autour de la diffusion de films ou dans le cadre de fêtes autrichiennes traditionnelles. Ces diverses manifestations, qui permettent de se réunir, facilitent l'interaction sociale entre les groupes.
- f. Enfin, les intervenantes ont été interrogées sur l'éventuel soutien apporté aux migrants en situation irrégulière. Anja Nikodem a indiqué qu'à Hambourg, dans la mesure où le programme « Dialogue en allemand » permet aux participants de rester anonymes, il apporte en un sens un soutien aux migrants en situation irrégulière, ce qui est important pour ce groupe de personnes. Ana Umbelino a reconnu qu'étant donné le type d'activités organisées pour les groupes de migrants à Torres Vedras, il n'est pas évident de distinguer les migrants en situation régulière des migrants en situation irrégulière. En outre, le centre municipal de soutien, qui collabore étroitement avec les autorités nationales, a pour objectif d'apporter aux migrants une assistance très diverse, qui englobe notamment l'aide à régularisation de la situation des migrants « illégaux ».

CONCLUSIONS du Rapporteur, Richard Rossner

La Conférence visait trois objectifs : faciliter le partage et la mise à jour d'informations, en particulier en ce qui concerne les récentes initiatives du Conseil de l'Europe et les travaux menés au sein d'autres instances ; proposer un forum permettant aux participants de travailler en réseau, de partager leurs opinions et leurs expériences et de discuter de leurs besoins ; et aider le Conseil de l'Europe à établir des priorités pour ses futurs travaux dans le domaine de l'ILMA. Bien qu'ambitieux, ces objectifs ont été atteints.

La séance d'ouverture de la Conférence a été très stimulante, les intervenants ayant rappelé, à juste titre, la pertinence des thèmes examinés lors de la conférence pour les travaux du Conseil de l'Europe. Ulrich Bunjes, Directeur ad intérim de la Citoyenneté démocratique et de la participation, a attiré l'attention sur le caractère fondamental des travaux de l'Organisation dans le domaine de l'éducation et des langues pour la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, c'est-à-dire pour la mission du Conseil de l'Europe ; il a également souligné qu'il est essentiel de garantir un haut niveau de qualité dans tous les aspects des mesures prises si l'on veut permettre à ces dernières d'atteindre leurs objectifs. Ensuite, l'Ambassadeur Castro Mendes, au nom du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a rappelé l'attention portée de longue date par l'Organisation à la situation des groupes de personnes vulnérables, et en particulier les migrants, en renvoyant à la résolution adoptée en 1968 ; il a également cité le Livre Blanc de 2008 sur le dialogue interculturel, qui souligne l'importance des politiques interculturelles pour la pleine participation des migrants à la vie de leurs communautés d'accueil. Cette séance s'est achevée par l'intervention de Pierre-Yves Le Borgn', qui, intervenant au nom de l'Assemblée parlementaire, s'est déclaré profondément convaincu que les migrants et des migrations contribuaient à la société européenne, et a souligné l'importance de l'ILMA et des travaux effectués par le Conseil dans ce domaine.

Lors de la séance qui a suivi, l'attention des participants a été attirée sur trois ressources clés mises au point par le Conseil de l'Europe. Philia Thalgott a ainsi présenté les Recommandation et Rapport élaborés par Tineke Strik pour l'Assemblée parlementaire, qui invitent à la réflexion et mettent en question la valeur des tests de langue dans les mesures d'intégration, tout en encourageant l'adoption de méthodes d'évaluation alternatives. Ensuite, David Little a présenté le *Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques*, qui traite d'aspects essentiels pour la conception et la mise en œuvre des programmes de langue et l'évaluation des compétences en langue, et propose des recommandations claires à cet égard. Enfin, Jean-Claude Beacco a donné aux participants un aperçu complet de la très grande diversité des ressources figurant sur le nouveau site web consacré à l'ILMA. Les participants ont été vivement invités à se servir de tous ces outils et à les porter à la connaissance de ceux de leurs collègues impliqués dans le domaine de l'ILMA.

Autre contribution essentielle apportée lors de la Conférence : la présentation, par Reinhilde Pulinx et Claire Extramiana, du rapport sur l'enquête internationale 2013 relative à l'ILMA, à laquelle ont répondu 36 Etats membres. En résumé, les conclusions laissent apparaître des tendances aussi intéressantes qu'inquiétantes dans l'évolution des politiques,

notamment l'élévation régulière du niveau de compétence dans la langue du pays d'accueil exigé par certains Etats membres.

Les participants ont ensuite été répartis en trois groupes. Invités à répondre à certaines questions, ils ont tenu des discussions animées au cours desquelles des points clés ont été soulevés. Les plus importants sont repris ci-dessous :

S'agissant des ressources en langue dont ont besoin les migrants :

- Il est important de trouver des méthodes efficaces d'identification des besoins individuels des migrants ;
- Il est nécessaire qu'ils pratiquent (parallèlement) l'apprentissage individuel, en autonomie ;
- Il faut leur « apprendre à apprendre » ;
- La maîtrise de la langue est nécessaire mais pas suffisante pour l'intégration ;
- Il convient de distinguer les besoins en langue « utilitaires » et les besoins en langue « concrets » ;

S'agissant de la diversité des niveaux du CECR exigés au niveau national :

- Etonnamment, certains Etats n'imposent aucun niveau particulier, tandis que d'autres exigent un niveau relativement élevé (B1) ;
- Les décisions quant au niveau exigé semblent reposer sur des raisons politiques ou mimétiques, mais pas forcément logiques ;
- Il est plus utile de s'intéresser aux *profils* linguistiques des migrants plutôt qu'à leurs *niveaux* de langue ;
- Les niveaux successifs du CECR, qui vont de A1 à C2, ne sont pas des points équidistants sur une échelle de compétence linéaire ; les écarts entre eux sont exponentiels.

S'agissant de la question de savoir si les tests favorisent ou freinent l'intégration :

- Il faut définir clairement les objectifs des tests : l'exclusion, ou le soutien à l'intégration ?
- Cela dépend de la manière dont ils sont utilisés : comme une menace ou comme un outil pratique permettant de mesurer les progrès ou de diagnostiquer les besoins ? ;
- les tests standardisés sont une entrave aux formations sur mesure ;
- Il faut trouver des moyens de garantir l'équité dans les tests (et de protéger les droits de l'homme).

S'agissant des alternatives possibles aux tests de langue :

- D'autres indicateurs de compétence sociale devraient être envisagés – il faudrait élargir la conception des « compétences pertinentes », afin qu'elles aillent au-delà des langues ;
- Il faut trouver des moyens de réduire autant que possible les conséquences négatives de l'évaluation formelle, en particulier pour les migrants défavorisés.

Ensuite, deux exemples d'initiatives liées à l'ILMA menées par d'autres instances ont été présentés aux participants. Le premier était le projet « *La langue pour le travail* » du Centre européen pour les langues vivantes (CELV), qui vise à créer un réseau entre les acteurs de ce

domaine pour le partage de ressources et de résultats de travaux de recherches. Le deuxième était le très impressionnant projet suisse *fide* – une stratégie d'aide à l'intégration linguistique des migrants adultes qui a fait l'objet d'une mise en œuvre bien planifiée, originale et multidimensionnelle. Le site web *fide* propose déjà de nombreuses ressources et constitue une source d'inspiration pour les autres acteurs de l'ILMA.

Le deuxième jour, les participants ont entendu des présentations sur le pilotage de deux outils du Conseil de l'Europe favorisant l'ILMA : le Portfolio européen des langues spécialement conçu à l'intention des migrants adultes, qui a été piloté en Lombardie (Italie), et le *Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formations* en langue, piloté en Slovénie. Ces deux expériences ont été jugées utiles, tant pour les organisations qui les ont vécues que pour le Conseil de l'Europe, car elles ont permis de vérifier que les outils concernés étaient adaptés aux objectifs. D'autres Etats membres sont invités à profiter de la possibilité de piloter les ressources du Conseil de l'Europe et à solliciter l'assistance et l'expertise du Groupe de coordination.

Les participants à la Conférence ont également été informés des travaux de l'OCDE et de l'Union européenne susceptibles d'avoir des répercussions sur l'ILMA. Cécile Thoreau, de l'OCDE, a présenté certaines conclusions des parties de l'enquête internationale des compétences des adultes (PIAAC) ayant trait aux compétences des migrants en langue et en littérature. Ainsi, elle a indiqué que les formations différenciées et personnalisées avaient plus de chances d'être efficaces que des cours de langue « universels », de même que les programmes souples permettant différents modes d'organisation de l'apprentissage. Elle a également souligné qu'il faudrait prévoir davantage de formations continues, et que l'évaluation continue pourrait être très utile aux participants et aux parties prenantes. Eva Schultz, quant à elle, a présenté les travaux de l'Union européenne dans le domaine de l'ILMA, qui sont spécifiquement mentionnés dans les Principes de base communs pour l'intégration, adoptés en 2004, ainsi que dans les actions prioritaires relatives à l'intégration définies pour les années suivantes. En outre, l'UE a mis au point un site web très utile sur l'intégration, et son Fonds « Asile, Migration et Intégration » lance actuellement un nouveau cycle de financement pour soutenir les activités menées dans ce domaine au sein de l'Union.

La dernière séance de la conférence a consisté en une table ronde inédite entre des représentants de diverses villes européennes ayant mis en place leurs propres mesures pour soutenir l'intégration linguistique et sociale des migrants qui résident sur leur territoire. Ces initiatives, qui peuvent constituer des exemples et une source d'inspiration pour d'autres initiatives locales, sont un complément aux politiques et dispositions adoptées au niveau national.

En résumé, les participants à la conférence, œuvrant à différents niveaux (ministères, pouvoirs locaux, associations; etc.) ont engagé un dialogue très positif et partagé leurs préoccupations sur de nombreuses questions essentielles. Ils ont fait preuve d'une réelle volonté d'améliorer les moyens disponibles pour soutenir l'ILMA et de trouver de meilleures solutions aux questions des niveaux de compétence et de l'évaluation. Ils ont également manifesté de l'intérêt, voire de l'enthousiasme, pour les travaux menés par le Conseil de l'Europe, et certains d'entre eux se sont déclarés prêts à utiliser/adapter les ressources de l'Organisation et

à fournir un retour d'information sur celles-ci. Les participants ont pris note des travaux effectués dans le même domaine par d'autres instances, en particulier l'UE et l'OCDE, ainsi que des projets tels que *fide*. La Conférence a manifestement été le théâtre d'une importante « rencontre d'esprits » et a peut-être donné naissance à une « communauté de pratique » internationale pour l'ILMA – ce qui serait un excellent moyen non seulement de garantir le maintien et le développement de la qualité des mesures en faveur des migrants, mais aussi de s'assurer que les politiques soient régulièrement révisées et que les chances d'intégration linguistique soient optimisées.

Domaines d'action

La Conférence a fait émerger quelques domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe pourrait développer son action :

- i. Il convient de poursuivre, d'une manière ou d'une autre, l'évaluation des politiques et des pratiques, au moins en tant qu'exercice de suivi portant sur les aspects clés de la politique nationale ;
- ii. Il faudrait envisager l'élaboration de nouvelles ressources telles que :
 - des descripteurs et orientations pour soutenir les migrants ayant un faible niveau de littératie et/ou un faible bagage éducatif ;
 - un instrument et un guide pour l'évaluation des besoins relatifs à l'ILMA ;
 - un guide sur des méthodes d'évaluation alternatives aux tests ;
 - des orientations sur la manière de relier les descripteurs du CECR aux besoins des migrants adultes ;
 - des orientations sur l'établissement et le développement des profils linguistiques des migrants, comme alternatives à l'évaluation et à l'élévation de leurs niveaux de langues.
- iii. Le Conseil de l'Europe devrait continuer d'encourager ses Etats membres à demander à bénéficier d'un soutien et à instaurer des collaborations (sous forme de visites d'experts ou de pilotages, par exemple).
- iv. Il convient de poursuivre la coopération avec l'UE, l'OCDE et d'autres instances concernées par l'intégration.
- v. Un symposium pourrait être organisé pour examiner de façon plus approfondie des études de cas relatives à des travaux positifs sur l'ILMA, ainsi que des travaux de recherche pertinents, dans l'optique d'offrir davantage de soutien aux Etats membres dans la conception de politiques.

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Pour clore la conférence, Philia Thalgott a chaleureusement remercié l'ensemble des participants pour leur implication et leur participation active. Elle a également remercié les présentateurs et modérateurs, ainsi que le Groupe de coordination ILMA pour avoir contribué à l'organisation de la conférence, et les membres de l'Unité des Politiques linguistiques, dont les efforts soutenus ont permis à l'événement d'avoir lieu. Elle a ajouté qu'un [lien](#)²¹ permettrait de consulter le programme de la conférence incluant les présentations PowerPoint, et que le rapport officiel de la Conférence serait disponible en temps utile.

RETOUR D'INFORMATION SUR LA CONFÉRENCE

A l'issue de la Conférence, les participants ont été invités à formuler des commentaires sur l'événement ainsi que des suggestions quant à de nouvelles actions par le biais d'un questionnaire en ligne. Les commentaires ainsi reçus sur la pertinence de la Conférence, son organisation et sa structure étaient largement positifs (ces points ayant recueilli une note moyenne de 4,5 sur 5). Les cinq principaux domaines dans lesquels les participants suggèrent que l'Unité des Politiques pourrait agir ou continuer d'agir sont : les alternatives aux tests, les (autres) questions liées à l'évaluation, l'aide à la révision des politiques, le [soutien](#) dans l'utilisation des ressources du Conseil de l'Europe liées à l'ILMA, et la réponse aux besoins en apprentissage individuels des migrants. Ces suggestions, et d'autres propositions émises par les participants, seront prises en compte lors de la prochaine phase de travail sur l'ILMA.

²¹ www.coe.int/lang-migrants/fr → Evénements → Conférence 2014 → Programme

Annexes

Annexe A : Programme de la Conférence[en ligne](#) : version du programme incluant les présentations

3^e Conférence intergouvernementale
La qualité dans l'intégration linguistique
des migrants adultes:
valeurs, politiques et pratiques

Strasbourg, 3-4 juin 2014
 Conseil de l'Europe – Agora (Salle G 02)

**PROGRAMME**

Mardi 3 juin 2014	
08.15 - 09.00	Accueil
Présidence : <i>Philia Thalgot</i> 09.00 - 10.00	<p>OUVERTURE OFFICIELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Ulrich Bunjes, Directeur ad intérim de la Citoyenneté démocratique et de la participation, DG II Luís Filipe Castro Mendes, Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal et Président du Groupe de rapporteurs sur l'Éducation, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement (GR-C), Comité des ministres Pierre-Yves Le Borgn', député, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) <p>INTRODUCTION A LA CONFERENCE: Richard Rossner, Rapporteur</p>
Présidence : <i>Villano Qiriaz</i> 10.00 - 11.00	<p><i>Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA) - LES VALEURS DU CONSEIL DE L'EUROPE: ORIENTATIONS POLITIQUES ET INSTRUMENTS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Tests d'intégration: aide ou entrave à l'intégration?</i> - Recommandation 2014(2034) de l'Assemblée parlementaire au Comité des ministres, accompagnée d'un Rapport : Philia Thalgot <i>Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques:</i> David Little Site web dédié à l'ILMA : www.coe.int/lang-migrants/fr : Jean-Claude Beacco <ul style="list-style-type: none"> D'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre
11.00 - 11.30	Pause
Présidence : <i>Joseph Sheils</i> 11.30 - 12.30	<p>ILMA : POLITIQUE ET PRATIQUE - RAPPORT SUR LA 3^e ENQUETE DU CONSEIL DE L'EUROPE</p> <p>Présentation des principaux résultats et des tendances : <i>Reinhilde Pulinx et Claire Extramiana</i></p> <p>Echanges et discussion</p>
12.30 - 14.00	Déjeuner (offert)
14.00 - 14.15	INTRODUCTION AU TRAVAIL EN GROUPES
14.15 - 15.30	<p>TRAVAUX EN GROUPES [Salles: G02 + G05 + B5.04C]</p> <p>Les participants se retrouveront par groupes pour discuter des deux séries de thèmes suivants :</p> <p>1a De quelles ressources linguistiques les participants doivent-ils disposer pour fonctionner dans une nouvelle société?</p> <p>1b Pourquoi les niveaux du CECR requis pour la résidence et/ou pour la citoyenneté varient-ils d'un Etat à l'autre ?</p> <p>2a Les tests de langue favorisent-ils ou entravent-ils le processus d'intégration?</p> <p>2b Quelles sont les alternatives aux tests de langue ?</p>
15.30 - 16.00	Pause
Présidence : <i>Hans-Jürgen Krumm</i> 16.00 - 17.30	<p>PROJETS DESTINES A FACILITER L'INTEGRATION DES MIGRANTS ADULTES</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Le réseau 'La langue pour le travail' : un projet du CELV, Alexander Bradell, personne ressource pour le projet et principal auteur du site</i> <p>Questions / échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Répondre aux besoins linguistiques des migrants adultes : le projet fide, Myriam Schleiss, responsable du projet, Office fédéral de la migration, Suisse (avec des exemples vidéo pour illustrer les scénarios)</i> <p>Questions / échanges</p> <p>Conclusion par le président</p>

Mercredi 4 juin 2014	
Présidence : <i>David Little</i> 09.00 - 10.30	INTRODUCTION A LA 2 ^e JOURNEE ILMA : UTILISATION DES INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE Introduction Compte-rendu de deux expériences de pilotage: a. L'approche PEL pour migrants adultes: enseigner, apprendre, évaluer : o <i>Introduction</i> par Barbara Lazenby Simpson, suivie d'une <i>présentation</i> par Costanza Bargellini et Silvana Cantù, Fondazione ISMU, Progetto 'Vivere in Italia', Milan o Questions et commentaires b. La qualité dans l'offre de cours de langue pour l'ILMA : l'utilisation de l'instrument d'auto-évaluation du Conseil de l'Europe : o <i>Introduction</i> par Richard Rossner, suivie d'une <i>présentation</i> par Nataša Pirih-Svetina, Centre pour le slovène langue seconde, Université de Ljubljana o Questions et commentaires
10.30 - 11.00	<i>Pause</i>
11.00 - 12.30	RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN GROUPES (table ronde avec les rapporteurs)
	DEBAT / FORUM Questions émanant des discussions en groupes et autres points soulevés par les participants (collecte des questions la veille)
12.30 - 14.00	<i>Déjeuner libre</i>
Présidence : <i>Philia Thalgott</i> 14.00 - 14.45	PRESENTATIONS • OCDE - <i>Compétences des immigrés dans la langue du pays d'accueil : défis et réponses politiques dans les pays de l'OCDE</i> , Cécile Thoreau, Administrateur, Division des Migrations Internationales, Direction de l'emploi et des Affaires sociales • Commission européenne : <i>Présentation des actions de l'UE en soutien de l'intégration linguistique</i> : Eva Schultz, Chargée de mission, Unité Immigration et Intégration, DG Affaires intérieures
14.45 - 15.30	TABLE RONDE <u>Modération</u> : Imogen Lamb, journaliste, Radio France Internationale, Paris Politiques des villes visant l'intégration (linguistique) des migrants adultes • <i>Hambourg</i> , Allemagne : Anja Nikodem, coordinatrice du projet « Dialogue en allemand » mis en place par la municipalité • <i>Strasbourg</i> : Mine Günbay, adjointe au maire (responsable de dossiers tels que Participation citoyenne, Conseil des résidents étrangers, Droits des femmes) • <i>Torres Vedras</i> , Portugal : Ana Umbelino, conseillère, membre du conseil municipal (responsable des Affaires sociales et culturelles) • <i>Wels</i> , Autriche : Claudia Gloessl, Communauté urbaine, Chef de service Femmes, Egalité, Intégration) Interaction avec les participants
Présidence : <i>Philia Thalgott</i> 15.30 - 16.00	Quelques priorités pour le plan d'action du Conseil de l'Europe : Richard Rossner, rapporteur Clôture

Groupe de coordination ILMA:

Jean-Claude BEACCO, Professeur émérite, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III

Claire EXTRAMIANA, Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), Ministère de la Culture, France

Hans-Jürgen KRUMM, Professeur émérite, Université de Vienne, Autriche

Barbara LAZENBY SIMPSON, anciennement *Integrate Ireland Language & Training (IILT)*, Dublin

David LITTLE, Professeur émérite, Centre for Language and Communication Studies, Trinity College, Dublin

Richard ROSSNER, Président de EAQUALS (Evaluation and Accreditation of Quality in Language Services) - Royaume-Uni

Joseph SHEILS, ancien Chef de la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Piet VAN AVERMAET et Reinhilde PULJINX, Centre pour l'éducation interculturelle, Université de Gand, Belgique

Annexe B: Liste des documents de la Conférence

Rapport d'enquête

Intégration linguistique des migrants adultes : Politique et pratique
Projet de Rapport sur la 3^e enquête du Conseil de l'Europe

Rapports sur le pilotage de deux instruments mis au point par l'Unité des Politiques linguistiques

- *En Lombardie* : Portfolio européen des langues pour les migrants adultes Migrants Fonds européen pour l'intégration des immigrants non membres de l'UE – Projet 'Vivre en Italie – l'italien pour le travail et la citoyenneté'. Rapport sur le pilotage de l'approche PEL pour les migrants adultes: enseigner, apprendre, évaluer.

Rapport élaboré par Costanza Bargellini & Silvana Cantù (disponible en italien et en anglais)

- *En Slovénie* : Guide l'auto-évaluation pour les prestataires de formations en langue pour migrants adultes. Pilotage réalisé à l'Université de Ljubljana - Centre pour le slovène langue seconde.

Rapport élaboré par Asst. Prof. Nataša Pirih Svetina, PhD Universé de Ljubljana, Centre pour le slovène langue seconde (disponible en slovène et en anglais)

Offre de soutien aux Etats membres

Document décrivant les domaines dans lesquels l'Unité des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe propose une assistance aux Etats membres

Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE)

Tests d'intégration: aide ou entrave à l'intégration?

Rapporteure: Mme Tineke STRIK, Pays-Bas, Groupe socialiste

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

- Recommandation 2034 (2014) adoptée le 29 janvier 2014 et adressée au Comité des ministres
- Résolution 1973 (2014)
- Exposé des motifs - (Doc 13361) – 4 décembre 2013

Instruments

- *Portfolio européen des langues - Apprentissage de la langue du pays hôte par les migrants adultes*, Barbara Lazenby-Simpson
 - L'intégration linguistique des migrants adultes et le Portfolio européen des langues : *introduction*, David Little
 - Le Portfolio européen des langues pour migrants adultes - *Guide à l'usage des enseignants*, Barbara Lazenby Simpson
- *Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formations en langue pour migrants adultes*, Richard Rossner

Publications

L'intégration linguistique des migrants adultes: d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre – 2014
ISBN 978-92-871-7870-1

L'intégration linguistique des migrants adultes: Guide pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, 2014

Annexe C: Liste des Participants

ALBANIE

Ms Elira ZAKA
Director General of the Development Policies, Strategic Planning and Integration
Ministry of Internal Affairs
Bulevardi Skenderbeu
TIRANA e-mail: elira.zaka@moi.gov.al

AUTRICHE

Ms Nora KIENZER
Policy Officer
Bundesministerium für Europa, Integration und Äußeres
Abteilung VIII.2, Integrationskoordination
Minoritenplatz 8
A - 1010 VIENNA e-mail: nora.kienzer@bmeia.gv.at

AZERBAIDJAN

M. Marat Kangarlinski
Head of the Department for Humanitarian and Social Affairs
Ministry of Foreign Affairs
4, Sh.Gurbanov Street
AZ - 1009 - BAKU e-mail: m_kengerlinsky@mfa.gov.az

BELGIQUE

Communauté flamande

Mr Bart GEORGE
Projectmedewerker - Projecten - EVC - Curriculum- Kwalificaties (APECK)
Agentschap voor Kwaliteitszorg in Onderwijs en Vorming
Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming - - Lokaal: 2C06
Koning Albert II-laan 15
B - 1210 BRUSSEL e-mail: Bart.George@ond.vlaanderen.be

Ms Nadia REYNDERS
Policy Advisor Adult Education
Flemish Department of Education and Training
Higher Education and Adult Education Division
Koning Albert II-laan 15
B - 1210 BRUSSELS e-mail: nadia.reynders@ond.vlaanderen.be

REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Petr NOVAK
Head of Working Group for Integration of Refugees
Ministry of the Interior
Department for Asylum and Migration Policy
Nad Stolou 3, P.O.Box 21/OAM
170 34 PRAHA 7 e-mail: petr.novak@mvcr.cz

Ms Kamila SLADKOVSKÁ
Methodologist of the Second Foreign Language
National Institute for Education
Weilova 1271/6
102 00 PRAHA 10 e-mail: kamila.sladkovska@nuv.cz

ESTONIE

Ms Katrin JUURVEE
Senior Specialist
Department of Cultural Diversity
Estonian Ministry of Culture
Suur-Karja 23

15076 TALLINN e-mail: katrin.juurvee@kul.ee

Ms Kersti KIVIRÜÜT
Chief Expert
Department of general education
Ministry of Education and research
Munga 18
62033 TARTU

FRANCE

Mme Isabelle KAELBEL
Chef du bureau de l'accueil en France et de l'intégration linguistique
Direction générale des étrangers en France
Ministère de l'intérieur
Place Beauvau
F - 75800 PARIS CEDEX 08

M. Thierry PELLETIER
Chargé de Mission Nationale Langues
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESCO - Direction générale de l'Enseignement scolaire
Bureau de la formation professionnelle continue
97-99 rue de Grenelle
F - 75007 PARIS e-mail: thierry.pelletier@education.gouv.fr

GEORGIE

Ms Marika ODZELI
Head of Georgian language Division
Ministry of Education and Science of Georgia
52, Dimitri Uznadze St
0102 TBILISI e-mail: makodzeli@hotmail.com

ALLEMAGNE

Mr Jens REIMANN
Abteilung 3 - Integration, Referat 321
Fragen der sprachlichen und politischen Bildung
Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
Frankenstraße 210
D - 90461 NÜRNBERG e-mail: jens.reimann@bamf.bund.de

GRECE

Ms Athanasia IOANNOU
Deputy Director, Directorate of Social Integration
Hellenic Ministry of Interior, Decentralization and E-Governance
Evangelistrias 2 str.
10563 ATHENS e-mail: int1.metanastefsi@ypes.gr

ITALIE

Ms Loredana LOMBARDI
Ministry of Education, University and Research
Directorate General for International Affairs - VI Office
viale Trastevere 76/a
I - 00139 ROMA e-mail: loredana.lombardi@istruzione.it

LETTONIE

Ms Zaiga SNEIBE
Senior expert
Department of the Political Initiatives and Development
Ministry of Education and Science
Valnu iela 2
LV - 1050 RIGA e-mail: zaiga.sneibe@izm.gov.lv

LIECHTENSTEIN

Ms Eva-Maria Schädler
Policy Officer, Schulamt des Fürstentums
Office of Education, Upper secondary and Higher Education Division
Austrasse 79 - Postfach 684
FL-9490 VADUZ e-mail: eva-maria.schaedler@lv.li

LUXEMBOURG

Mme Anne LEURS
Coordinatrice du contrat d'accueil et d'intégration (CAI)
Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
Le Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg
7-9, avenue Victor Hugo
L-1750 LUXEMBOURG e-mail: anne.leurs@olai.etat.lu

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Ludmila PAVLOV
Head of International Relations and European Integration Department
Ministry of Education
Piata Marii Adunari Nationale 1
CHISINAU e-mail: ludmila.pavlov@edu.md

PAYS-BAS

Mr Ton VAN DE VOSSENBERG
Policy Advisor Integration Abroad
Ministry of Social Affairs and Employment
Directorate Integration and Society
P.O. Box 90801
NL - 2509 LV THE HAGUE e-mail: tvdvossenberg@minszw.nl

PORTUGAL

Ms Maia Luisa GONÇALVES
Head of the International and Cooperation Department
Immigration and Borders Service
Ministry of Interior
Av Casal de Cabanas - Urb. Cabanas do Golfe N° 1
2734-506 BARCARENA e-mail: luisa.goncalves@sef.pt

ALTO COMISSARIADO PARA A IMIGRAÇÃO E DIALOGO INTERCULTURAL (ACM)
(High Commission for Immigration and Intercultural Dialogue (ACIDI))

Ms Paula MOURA
Coordenadora do Gabinete de Apoio às Políticas Locais
R. dos Anjos, 66
1150-039 LISBOA e-mail: paula.moura@acm.gov.pt

SLOVENIE

Ms Nataša Pirih-Svetina
Head of the teachers' training programme
University of Ljubljana
Centre for Slovene as a second language
Kongresni trg 12
SI - 1000 LJUBLJANA e-mail: Natasa.Pirih-Svetina@ff.uni-lj.si

SUEDE

Mr Michael HAGOS
Head of Section
Division for Integration and Urban Development
Ministry of Employment Sweden e-mail: michael.hagos@regeringskansliet.se

SUISSE

Mme Fanny SPICHIGER
Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
rue du Valentin 10
CH - 1014 LAUSANNE e-mail: fanny.spichiger@vd.ch

ROYAUME-UNI (excusé)

Mr Chris HEDGES
Policy Manager
UK Border Agency
Home Office, 9th Floor, B Block
UK - CROYDON CR9 2BY e-mail: chris.hedges2@homeoffice.gsi.gov.uk

CONSEIL DE L'EUROPE

Comité des Ministres

M. l'Ambassadeur Luis Filipe CASTRO MENDES
Permanent Representative of Portugal to the Committee of Ministers
Chair of the Rapporteur Group on Education, Culture, Sport, Youth and Environment
Représentant permanent du Portugal auprès du Comité des Ministres
Président du Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement

Assemblée Parlementaire (APCE)

M. Pierre-Yves LE BORGNI'
Député des Français de l'étranger
Assemblée nationale, Paris
Membre de l'Assemblée parlementaire
e-mail: pyleborgn@assemblee-nationale.fr / www.pyleborgn.eu

ORGANISATIONS INTERNATIONNAIES

Commission européenne

Ms Eva SCHULTZ
Policy Officer / Chargée de mission
Unit B.1 Immigration and integration / Unité Immigration et Intégration
DG Home / DG Affaires intérieures
B - BRUSSELS

OCDE

Mme Cécile THOREAU
Administrator / Administrateur
International Migration Division / Division des Migrations Internationales
Directorate for Employment, Labour and Social Affairs / Direction de l'emploi et des Affaires sociales
2, rue André Pascal
F - 75775 PARIS CEDEX 16

OBSERVATEURS

Organisations

ALTE: Association of Language Testers in Europe (Participatory status)
(Association des centres d'évaluation en langues en Europe)

Mr Lorenzo ROCCA
ALTE representative
CVCL (Centro per la Valutazione e le Certificazioni Linguistiche)
Palazzina Lupattelli
Via Carlo Manuali / Traversa di Via XIV Settembre 75
I - 06121 PERUGIA e-mail: lorenzo_rocca@libero.it

Cambridge International Examinations

Mr Martin NUTTALL
Regional Director, Europe
1 Hills Road
UK - CAMBRIDGE CB1 2EU
e-mail: nuttall.m@cie.org.uk

ORIV - Observatoire régional de l'intégration et de la ville

Mme Gaëlle DONNARD
Chargée de mission
1 Rue de la Course
F - 67000 STRASBOURG e-mail: g.donnard@oriv.fr

Autres Observateurs

Mme Bouchra BAGDADY ADRA
Consultante en Education-Formation / Didactique du français
Coordinatrice du dispositif national d'évaluation
Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur - OIF
BEYROUTH / REPUBLIQUE LIBANAISE e-mail: bbagdadiadra@hotmail.com

Ms Cinzia COLAIUDA
Ministry of Education
Directorate-General for School Staff
Viale Trastevere, 76/A
I - 00153 ROME / ITALY e-mail: cinzia.colaiuda@istruzione.it

M. Jérôme MBIATONG
Maître de conférences en sciences de l'éducation
Laboratoires LIRTES
Faculté de Sciences de l'éducation, sciences sociales & STAPS
Université Paris Est Créteil Val de Marne
F - 94009 LA PLAINE SAINT DENIS

Mme Hsu YAWEN
Maître de langues, Université Paris Diderot-Paris 7
Attachée de recherche dans l'Association Taiwan Lai-Qu
74 rue Dunois
F - 75013 PARIS e-mail: anaisxu@gmail.com

INTERVENANTS

Mardi 3 juin

Mr Alexander BRADDELL
Director, Oxfordshire Skills
OSEC
UK-OXFORD OX4 3LL e-mail: abraddell@gmail.com

Mme Myriam SCHLEISS
Conseillère scientifique - Fachreferentin
Responsable du projet fide
Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Bundesamt für Migration (BFM)
Direktionsbereich Zuwanderung und Integration
Abteilung Integration - Sektion Integrationsförderung
Quellenweg 6,
CH - 3003 BERN-WABERN e-mail: myriam.schleiss@bfm.admin.ch

Mercredi 4 juin

➤ Matin

Ms Costanza BARGELLINI
Teacher trainer
Fondazione Ismu
Via Copernico 1
I - 20125 MILANO / ITALY e-mail: c.bargellini@ismu.org

Ms Silvana CANTÙ
Formatrice
Fondazione ISMU
Via Copernico 1
I - 20125 MILANO / ITALY e-mail: s.cantu@ismu.org

Ms Nataša PIRIH-SVETINA
SI-1000 LJUBLJANA (voir: SLOVENIE)

➤ Après-midi

Mme Imogen LAMB
Journaliste, Radio France Internationale
8 villa Hallé
F - 75014 - PARIS
Tel: 06.48.49.15.66 / e-mail: im59@hotmail.fr

Ms Claudia GLOESSL
Magistrat der Stadt Wels
Head of Office for Women, Equality (Gleichbehandlung) and Integration
Stadtplatz 55
A-4600 WELS / AUSTRIA e-mail: claudia.gloessl@wels.gv.at

Mme Mine GÜNBAY
Adjointe au Maire
Ville et Communauté urbaine de Strasbourg
Centre administratif
1 parc de l'Étoile
F - 67076 STRASBOURG Cedex e-mail: mine.gunbay@strasbourg.eu

Ms Anja NIKODEM
Project co-ordinator ‚Dialog in Deutsch‘
Bücherhallen Medienprojekte gGmbH
Hühnerposten 1
D - 20097 HAMBURG / GERMANY e-mail: Anja.Nikodem@buecherhallen.de

Ms Ana UMBELINO
Councillor, Município de Torres Vedras
Ana Brígida Anacleto Meireles Clímaco Umbelino
Avenida 5 de outubro
2560- 270 TORRES VEDRAS / PORTUGAL e-mail: ana.umbelino@cm-tvedras.pt

GROUPE DE COORDINATION ILMA

M. Jean-Claude BEACCO
Professeur émérite
Université de la Sorbonne nouvelle Paris III
34, rue Rodier
F - 75009 PARIS e-mail: jcb.mdg@wanadoo.fr

Mme Claire EXTRAMIANA
Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)
Ministère de la Culture et de la Communication
6, rue des Pyramides
F - 75001 PARIS e-mail: claire.extramiana@culture.gouv.fr

Mr Hans-Jürgen KRUMM
Professor emeritus
Institut für Germanistik
German as a foreign language
University of Vienna
Karl Lueger-Ring 1
A - 1010 WIEN e-mail: hans-juergen.krumm@univie.ac.at

Mr David LITTLE
Associate Professor emeritus of Applied Linguistics
Centre for Language and Communication Studies
Trinity College
IRL - DUBLIN 2 e-mail: dlittle@tcd.ie

Ms Reinhilde PULINX
Centre Intercultural Education
University of Ghent
St.-Pietersnieuwstraat 49
B - 9000 GHENT e-mail: Reinhilde.Pulinx@UGent.be

Mr Richard ROSSNER
Rapporteur
Chair of EAQUALS (the European Association for Quality Language Services)
24 Sturton Street
UK - CAMBRIDGE CB1 2QA e-mail: rossner@eaquals.org

Mr Joseph SHEILS
former Head of the Council of Europe's Language Policy Division
1 rue de Chenonceaux
F - 67000 STRASBOURG e-mail: joseph.sheils@wanadoo.fr

Ms Barbara SIMPSON
formerly Integrate Ireland Language & Training (IILT)
405, Clontarf Road
Clontarf
IRL - DUBLIN 3 e-mail: bsimpson@vodafone.ie

CONSEIL DE L'EUROPE- www.coe.int

DIRECTION GENERALE II - DEMOCRACIE

Mr Ulrich BUNJES, Directeur ad intérim de la Citoyenneté démocratique et de la participation

DIRECTION DE LA CITOYENNETE DEMOCRATIQUE ET DE LA PARTICIPATION

Département Education www.coe.int/education

M. Villano QIRIAZI
Chef de la Division des Politiques éducatives

Unité des Politiques linguistiques

- Site principal www.coe.int/lang/fr
- site ILMA: www.coe.int/lang-migrants/fr

Mme Philia THALGOTT
Chef de Section
Coordinatrice du projet ILMA
Tel:33 (0)3 88 41 26 25 / e-mail: philia.thalgott@coe.int

Mme Corinne Colin
Secrétariat
Tel: 33 (0) 3 88 41 35 33 / e-mail: corinne.colin@coe.int

Interprètes

Michael HILL
Luke TILDEN
Rebecca BOWEN